

Sommaire Echos septembre-octobre 2006

100 - Vie spirituelle

120 – Lettre du 23 octobre 2006

Sœur Evelyne Franc, Supérieure générale

131 – 11^e fiche des Constitutions : Chapitre VI : le Gouvernement – Les Assemblées

Père Javier Alvarez, Directeur général

132 – Pistes pour la reprise

Père Javier Alvarez, Directeur général

200 – Rencontre des Visitatrices

200 – Réponses des Filles de la Charité aux catastrophes naturelles : Introduction

201 – Le Tsunami

Sœurs Josefina Estremera, Rose Kidengean, Anna Soepraptiwi,
Visitatrices de Thaïlande, d'Inde du Sud, d'Indonésie.

202 – L'ouragan Katrina

Sœur Marie-Thérèse Sedgwick, Visitatrice de Saint Louis (USA)

203 – L'ouragan Stan

Sœur Rosa Elvira Gomez, Visitatrice d'Amérique Centrale

300- Défis actuels

301 - Vers un nouvel ordre humanitaire

Mark R. von Sternberg, avocat des charités catholiques de l'Archevêché
de New York.

302 - Expérience d'un migrant

Limsry Pin, permanent de l'aumônerie cambodgienne

400 - Actualité des Provinces

420 - Visite des Supérieurs

421 – Visite de 3 Provinces des Antilles : Porto Rico, Saint Domingue, Cuba
Un groupe de Sœurs

422 – Visite de la Province de Thaïlande
Sœur Violeta Cecilio, Fille de la Charité

423 – Visite aux participantes des Etudes Vincentiennes interprovinciales de Salamanque
Sœur Maria Angeles Infante, Fille de la Charité

430 – Témoignage des Sœurs

431 – Province de Cracovie : Rencontre interprovinciale des Visitatrices et des Formatrices des pays slaves
Sœur Anna Brzek, correspondante des Echos

432 – Province de Curitiba : 4^e Rencontre interprovinciale des Sœurs vivant en petites implantations en milieu populaire
Sœur Barbara Valenga, correspondante des Echos

433 – Province de Barcelone : une retraite active
Sœur Rosa Mendoza, correspondante des Echos

434 – Province de Cracovie : Démarches pour que l'école publique de Szczodrowo prenne le nom de Sœur Marta Wiecka
Sœur Adolfinia Dzierzak, Fille de la Charité

440- Parole des pauvres

Province de Belgique : 6 ans, c'est beaucoup ou peu ?
Vladimir (extrait du journal provincial de Belgique)

500 - Histoire de la Compagnie

501 – Notre-Dame de la Mission
Sœurs du Service des Archives de la Maison-Mère

Sœur Evelyne Franc, Supérieure générale

Lettre du 12 octobre 2006
A toutes les Filles de la Charité

Mes chères Sœurs,

En ce mois du Rosaire pendant lequel nous nous retrouvons ensemble auprès de Marie, pour lui confier les intentions de l'Eglise, de la Compagnie et pour prier pour les Missions, j'ai la joie de vous envoyer quelques *nouvelles de famille* afin de renforcer la communion entre nous.

Je viens d'être informée que la cause de Sœur Lindalva Justo de Oliveira a reçu l'avis favorable de la Commission des Théologiens le 26 septembre 2006. Comme notre Sœur est martyre, elle n'a pas besoin d'un miracle. Il ne manque maintenant, pour que la procédure soit complète, que la réunion des Cardinaux et le décret du Saint Père. Tout laisse donc à penser que la béatification aura lieu au Brésil, l'an prochain, lors de la visite du Pape Benoît XVI. C'est une grande joie pour nos Sœurs du Brésil et pour toute la Compagnie et c'est un bel exemple de passion et de radicalité dans le service des pauvres.

Nous aurons l'occasion de reparler de Sœur Lindalva, qui mourut martyre en servant les pauvres, un Vendredi saint, le 9 avril 1993 à Salvador, dans l'Etat de Bahia au Brésil. Je vous signale toutefois déjà deux articles des Echos de la Compagnie qui lui furent consacrés, en juillet-août 1993 et en mai 2001.

L'autre *nouvelle de famille* concerne Sœur Suzanne Guillemain dont nous célébrerons le centième anniversaire de la naissance lundi prochain, le 16 octobre. Nous savons combien Mère Guillemain a marqué la Compagnie et combien son enseignement reste toujours actuel. Je propose donc à chaque Province d'offrir une Eucharistie en action de grâce pour sa vie, ce 16 octobre ou l'un des jours suivants.

Permettez-moi de citer quelques expressions bien ciselées tirées de la dernière circulaire de Mère Guillemain, celle du 2 février 1968, dans laquelle elle traita particulièrement du service des pauvres, et que Sœur Lindalva a mises en pratique dans sa vie et dans sa mort :

« Le service n'est rien d'autre que la mise en œuvre de l'amour ».

« Nous savons que la souffrance et la pauvreté sont des marques certaines du passage de Dieu dans une vie ».

« Notre raison d'être, c'est d'incarner la charité ».

« Nous avons à humaniser la technique et à en faire le véhicule de la tendresse du Christ ».

« Chacun de nos gestes est véritablement « à leur service » parce que c'est la Compagnie tout entière qui leur est vouée, et que tout en elle est conçu à cette fin ».

Je voudrais terminer ces *nouvelles de famille* en évoquant l'actualité que nous connaissons toutes, de la montée du fanatisme politique et religieux, en passant par le sort des demandeurs d'asile et de tous les réfugiés du monde entier, sans oublier la violence qui se banalise au niveau planétaire, jusqu'au fragile équilibre qui règne actuellement au Proche-Orient. Tous ces événements assombrissent les relations internationales, nationales, régionales, locales. C'est pourquoi, en fidélité à saint Vincent et à sainte Louise, en pensant à Mère Guillemain, à Sœur Lindalva, je veux assurer les Sœurs qui sont particulièrement affrontées à ces situations et en souffrent avec les pauvres qu'elles servent, que la prière et le soutien de toute la Compagnie leur sont assurés. Toutes, là où le Seigneur nous a placées, quel que soit notre âge ou notre office, nous témoignons ensemble soit par notre seule présence, soit par notre service direct, et toujours par notre prière de « *l'Amour de Dieu pour le monde, particulièrement pour les pauvres* » C. 17b.

D'ici Noël, j'aurai la joie de me rendre en Pologne avec le Père Javier et Sœur Zofia pour une réunion des Conseils des cinq Provinces de langue slave et de la Région d'Albanie, puis au Liban et en Syrie avec Sœur Marie-Bernard, aux Etats-Unis avec Sœur Margaret dans les Provinces d'Albany-New York et de St Louis et enfin à Rome avec Sœur Mariarosa pour le trentième anniversaire du Séminaire interprovincial. Je confie toutes ces visites et celles des autres Conseillères à vos prières.

Que le Seigneur, par l'intercession de la Vierge Marie, veille sur la Compagnie !

Avec l'assurance de ma prière et de mon affectueux dévouement,

Sœur Evelyne FRANC
Fille de la Charité

CHAPITRE VI : LE GOUVERNEMENT

LES ASSEMBLEES

(C. 84-87; St. 68-71)

I INTRODUCTION

La dernière partie du chapitre du gouvernement, dans les Constitutions et les Statuts, est consacrée aux Assemblées. C'est normal, car l'Assemblée générale est l'organe de gouvernement le plus important dans la Compagnie, et il détient l'autorité suprême (cf. C. 87 d), comme nous allons le voir. Les Assemblées domestiques et provinciales, bien qu'elles ne soient pas législatives mais consultatives (cf. C. 86 c), sont une manière de collaborer avec le gouvernement local ou provincial dans les décisions à prendre, pour l'élaboration des Normes, les lignes d'action, les priorités ainsi que d'autres orientations qui concernent la communauté locale ou provinciale.

Six mois après la mort de Sainte Louise et un mois avant sa propre mort, Saint Vincent le 27 août 1660 convoqua à Paris ce qu'on pourrait considérer comme la première "Assemblée" de la Compagnie, pour désigner les "Officières", c'est-à-dire les Conseillères actuelles. Ce fut une Assemblée très spéciale, sans aucun doute, si nous la regardons à partir de notre manière de concevoir une Assemblée. Cependant, il semble que la Compagnie la considère comme l'embryon qui s'est développé jusqu'à inclure, dans les Constitutions et les Statuts actuels, notre concept d'aujourd'hui sur les Assemblées. C'est la raison de la citation qui introduit la dernière partie du chapitre.

Dans cette fiche, nous allons voir les changements qui se sont produits dans les Constitutions de 2004, par rapport à celles de 1983. Il y aura un paragraphe consacré aux questions relatives aux Assemblées en général, et nous verrons les trois sortes d'Assemblées qui existent dans la Compagnie : domestiques, provinciales et générales.

II. POINTS PRINCIPAUX DE LA FICHE

1. Les Assemblées

L'article 84 des Constitutions nous indique le but des trois sortes d'Assemblées qui existent dans la Compagnie : " *évaluer et promouvoir la fidélité au charisme propre et la vitalité apostolique*". Pour atteindre ce but, chaque fois la Supérieure générale avec son Conseil choisit un thème, après avoir consulté les Visitatrices. Les assemblées se préparent et se déroulent selon les Directoires approuvés par la Supérieure générale avec son Conseil (cf. St. 71 b). Chaque Province peut élaborer ses Directoires pour les Assemblées domestiques et provinciale. Habituellement, la Supérieure générale avec son Conseil présente un modèle de ces deux Directoires pour orienter le travail d'élaboration. La quasi-Province, formée par la Maison Mère de Paris et Maria Inmacolata à Rome, suit ses Statuts particuliers (cf. C. 84 a, b, c.).

L'Assemblée provinciale prépare la générale, de même que l'Assemblée domestique prépare la Provinciale (cf. C. 86 a; 85 a). Aussi, quand le Supérieur général a convoqué l'Assemblée générale (cf. C. 87 a), la Visitatrice convoque la provinciale, ensuite la Sœur

Servante, la domestique (cf. C. 86 a; 85 b). Habituellement, la Supérieure générale avec son Conseil élabore un planning pour programmer des espaces de temps où l'on peut prévoir la préparation et la tenue de ces Assemblées afin que tout s'enchaîne dans les temps prévus et que le matériel destiné à la commission préparatoire de l'Assemblée générale arrive à temps.

Les Assemblées générales de 1985, 1991 et 1997 ont élaboré chacune un Document final ("*Au carrefour*", "*Au puits de Jacob*", et "*Un feu nouveau*"). Chacun d'entre eux a dynamisé toute la Compagnie en lien avec le thème de l'Assemblée. Celle de 2003, comme elle s'est occupée de la révision des Constitutions et des Statuts, n'a pas produit de document final, mais elle a laissé le soin à la Supérieure générale avec son Conseil de rédiger pour toute la Compagnie des "*Lignes d'Action*" pour revitaliser cinq points d'insistance de notre vie jusqu'à l'Assemblée générale de 2009.

Les Assemblées ont lieu tous les six ans (cf. C. 87 b). C'est l'espace de temps que la Compagnie a jugé bon pour renouveler les charges du gouvernement général, pour réfléchir aux conséquences des changements profonds et accélérés de notre époque et revoir la façon de vivre notre charisme et notre mission de service des pauvres.

Dans la Compagnie, toutes les Sœurs sont responsables de la fidélité au charisme et de la vitalité de la mission apostolique. C'est au moment des Assemblées qu'elles peuvent exercer cette coresponsabilité. Elles dépassent alors le petit cercle de leur communauté et de leur service pour prendre contact avec les inquiétudes de toute la Compagnie, pour se sentir des membres actifs et solidaires de ce corps, pour renforcer leur appartenance à la Compagnie et à son caractère international.

Les Assemblées sont un instrument au service de l'action transformante du Saint Esprit. Cela demande de la part des Sœurs, qu'elles s'ouvrent aux attitudes de conversion, de prière, de dialogue et d'ouverture, de participation et de liberté. Les assemblées, il faut les considérer comme le passage de Dieu, comme un temps de grâce qui communique l'espérance, qui ranime et donne de l'oxygène à la Compagnie. Sans cela, elles se réduisent à une série d'actes et de formalités qu'il faut accomplir tous les six ans et qui ne justifient ni le temps ni les moyens.

Le Statut 68 précise un détail important qui s'applique aux trois sortes d'Assemblées, quand il s'agit d'élections et de votation (à moins que le droit propre ne dise autre chose) : pour cela on suivra le canon 119. C'est-à-dire qu'il faudra la majorité absolue (cf. Lexique des Constitutions p. 202).

2. L'Assemblée domestique

Par rapport à l'Assemblée domestique, il y a peu de changements. Le plus important concerne la participation des Sœurs du Séminaire à cette Assemblée (cf. C. 85 c; 42 b), cela n'existait pas dans les Constitutions de 1983. Bien sûr, cette participation se limite à l'usage de la parole. Comme elles commencent leur chemin dans la Compagnie, leur contribution à la prise de décisions pourrait ne pas être objective. Elles peuvent participer à l'Assemblée domestique soit à la communauté du Séminaire, ou à celle de leur stage apostolique, selon l'avis de la Directrice et de la Visitatrice (cf. C. 85 c).

Pour la Compagnie, l'Assemblée domestique est très importante, aussi toutes les Sœurs de chaque communauté, même les absentes doivent être convoquées. Si une Sœur ne

peut pas participer à celle de sa communauté, elle doit se rendre à la communauté la plus proche, là où c'est possible (cf. C. 85 c).

Les affaires à traiter à l'Assemblée domestique peuvent venir du niveau général ou provincial de gouvernement et de la réalité de la communauté locale. A partir de ces trois niveaux, on peut présenter des postulats et des propositions adressés à l'Assemblée provinciale ou à la Visitatrice avec son Conseil (cf. C. 85 d).

3. L'Assemblée provinciale

L'article 86 a et b insiste sur le fait que l'Assemblée provinciale ordinaire est une préparation pour l'Assemblée générale. Toutes les deux ont lieu tous les six ans. L'Assemblée provinciale doit se terminer dans le laps de temps fixé par la Supérieure générale avec son Conseil (cf. C. 86 c). Ainsi, la Province a le temps d'envoyer le matériel qui servira à préparer l'Assemblée générale. Dans les Provinces, il y a toujours la possibilité d'avoir une Assemblée extraordinaire, si la Visitatrice pense que cela est nécessaire, avec l'accord de la Supérieure générale avec son Conseil. Ce serait, bien sûr, dans des cas exceptionnels et très importants. En fait, les Assemblées provinciales extraordinaires sont vraiment très rares.

L'article 86 b constitue un changement par rapport à l'article 3.49 des Constitutions de 1983. C'est maintenant la Visitatrice et non le Directeur qui préside l'Assemblée provinciale. Nous avons là une nouvelle application du principe de subsidiarité et la concordance de la législation avec la pratique. L'article 86 d, en tenant compte de la réalité de la Compagnie, nomme parmi les membres d'office la Vice-Visitatrice et la Responsable régionale. L'emploi de l'expression les "Responsables de formation", qui n'est pas très précise, est dû aux diverses manières qui existent dans les Provinces d'organiser la formation et au nombre plus ou moins important de Sœurs qui sont responsables de chaque étape. Le texte des Constitutions n'indique ni le nombre, ni les personnes responsables de la formation, qui peuvent assister à l'Assemblée provinciale en tant que membres d'office.

L'article 86 d emploie les expressions : Sœurs qui jouissent de la "voix active" et de la "voix passive", dans le lexique on explique bien ce qu'elles signifient (p. 207). La Visitatrice avec son Conseil peut choisir une méthode pour l'élection des déléguées à l'Assemblée provinciale, elle la soumettra ensuite à l'approbation de la Supérieure générale avec son Conseil. En ce qui concerne les modalités, il est important de chercher à équilibrer chez les Sœurs déléguées, l'âge et les différents services. Le nombre de membres élus doit être, au moins, égal au nombre de membres d'office (cf. C. 86 d). Il peut même être plus grand. Certaines Provinces invitent des Sœurs en tant qu'auditrices. L'intention est bonne, si le service des pauvres n'en souffre pas.

L'article 86 e fait la liste des affaires à traiter à l'Assemblée provinciale : élection des déléguées et des suppléantes pour assister à l'Assemblée générale, selon la proportion établie par le statut 70; proposition de noms pour la charge de Conseillère générale. L'Assemblée provinciale étudie aussi le thème proposé pour l'Assemblée générale, elle formule les Postulats et les Propositions qu'elle désire envoyer à l'Assemblée générale, à la Supérieure générale ou bien à la Visitatrice. Bien sûr, l'Assemblée provinciale est le lieu et le meilleur moment pour étudier les affaires de la Province. Le Statut 61 b, nous parle d'une de ces affaires : la préparation des Normes provinciales. L'article 86 e nous rappelle, à la fin, que l'Assemblée provinciale est " *consultative, informative mais pas législative*". Entre autres choses, cela veut dire que l'Assemblée provinciale ne peut pas imposer ses décisions au

gouvernement provincial. Mais, il est bon que l'autorité provinciale assume les orientations et les propositions votées par l'Assemblée, s'il n'y a pas de raison majeure qui s'y oppose, c'est là un principe élémentaire de gouvernement.

4. L'Assemblée générale

Avant de voir les aspects les plus importants relatifs à l'Assemblée générale, ainsi que les très petits changements qui se sont produits dans les Constitutions de 2004, nous pouvons voir à grands traits, l'histoire des Assemblées générales de la Compagnie.¹

* **Début.** Dans la Compagnie, on commence à parler des Assemblées au temps de Monsieur Bonnet (1711 - 1736). Tous les six ans, les Visitatrices se réunissaient à la Maison Principale de Paris pour délibérer avec le Supérieur général, avec la Supérieure générale et avec son Conseil sur les besoins de la Compagnie. Bien sûr, elles participaient à l'élection de la Supérieure générale. N'oublions pas que, en ce temps-là, il n'y avait que 14 Provinces dans la Compagnie, en France et en Pologne. Nous ne possédons aucun compte-rendu de ces Assemblées, sauf une allusion très brève qui apparaît dans la circulaire de Mère Deleau du 18 avril 1792 où elle parle de la loi du 6 avril 1792 qui supprimaient toutes les Congrégations religieuses en France.

Le terme "Assemblées générales" apparaît officiellement dans les Constitutions de 1954. Mais, à ce moment-là, les Assemblées n'avaient pas d'autre fonction que celle de l'élection de la Mère générale et de son Conseil. C'est ainsi que, par exemple, l'Assemblée générale de la Pentecôte 1956 qui comprenait 46 Visitatrices, procéda à la réélection de Mère Lepicard pour un mandat de six ans, c'était son seul objectif.

En 1962, à la Pentecôte, les choses commencèrent à changer à l'Assemblée suivante (54 Visitatrices). Mère Guillemain fut élue. C'est l'époque de la préparation et de l'ouverture du Concile Vatican II, ce temps est marqué par un désir de renouveau. Pour que la Compagnie puisse marcher sur les traces de l'Eglise, Mère Guillemain entreprend un grand travail de révision dans la Communauté. Les Sœurs du monde entier furent consultées sur les valeurs de la vocation, sur la formation, sur une mise à jour du Coutumier... Tout cela fut comme une préparation pour envisager les Assemblées générales d'une autre manière.

* **L'Assemblée extraordinaire de 1968-1969.** La rénovation de toutes les Congrégations demandée par l'Eglise, devait se réaliser selon le Décret Conciliaire *Perfectae Caritatis* et les documents *Ecclesiae Sanctae* (6 août 1966) et *Renovationis Causam* (6 janvier 1969). Les Supérieurs généraux, le Père Slattery et la Mère Guillemain convoquèrent cette Assemblée pour élaborer de nouvelles Constitutions. La Sacrée Congrégation pour les Religieux et les Instituts Séculiers donna à l'Assemblée générale le pouvoir de légiférer. C'est pour cela qu'il y eut, pour la première fois, des Assemblées domestiques, et ensuite les provinciales qui envoyèrent des déléguées à l'Assemblée générale où elles purent, pour la première fois, présenter des postulats. A partir de ce moment-là, on peut dire que les Assemblées vont avoir à peu près la même structure qu'elles ont actuellement.

L'Assemblée de 1968-1969 fut appelée "extraordinaire" à cause du travail énorme qui se réalisa : il fallut reformuler entièrement les Constitutions de 1954 et les adapter aux orientations données par l'Eglise. Pour cela, il y eut deux sessions, l'une en 1968, l'autre en 1969.

¹ Beaucoup de données présentées ici sont extraites de l'article du P. Michel LLORET, *Les "Assemblées" dans la Compagnie*, Echos de la Compagnie (mars 1991) p. 97 à 104.

* **Les Assemblées de 1974 et de 1979-1980.** Ces deux Assemblées furent qualifiées d'«*Assemblées ordinaires avec tâche extraordinaire*». La première Assemblée fut convoquée par le Père Richardson et la Mère Chiron, la seconde par le Père Richardson et la Mère Rogé. Leur objectif fut le même : continuer la révision et la rédaction des nouvelles Constitutions et des Statuts. Le grand événement qui couronna cette étape fut l'approbation des nouvelles Constitutions par la Sacrée Congrégation des Religieux et Instituts Séculiers, le 2 février 1983.

* **Les Assemblées ordinaires de 1985 et de 1991.** Elles changèrent d'orientation et eurent pour tâche de considérer la vie. L'Assemblée de 1985, convoquée par le Père Mc Cullen et la Mère Rogé, dut aussi compléter certains points juridiques (Additifs). La parution simultanée des Constitutions et des Statuts et du nouveau Code de Droit Canonique n'avait pas permis de les préciser.

L'Assemblée de 1991, convoquée par le Père Mc Cullen et la Mère Duzan fut consacrée à "*la Fille de la Charité dans et pour le monde d'aujourd'hui*". Cette Assemblée rédigea et ajouta aussi trois additifs aux Constitutions et trois autres aux Statuts, ils furent approuvés par Rome le 31 août 1991.

* **L'Assemblée générale de 1997.** Pour la sixième fois, la Compagnie, selon ses Constitutions et ses Statuts, tint une nouvelle Assemblée générale convoquée et présidée par le Père Maloney et la Mère Elizondo. Comme les précédentes, ce fut une Assemblée digne de ce nom : toute la Compagnie fut bien représentée, à travers ses membres de droit (d'office) et les Sœurs déléguées (représentantes). Elle a joui de l'autorité suprême pour élire la Supérieure générale ainsi que les Conseillères, pour légiférer - si cela avait été nécessaire - par des Statuts ou des Décrets; elle aurait pu aussi modifier des articles des Constitutions si les deux tiers de ses membres avaient été d'accord, en obtenant ensuite l'approbation de la Congrégation des Instituts de Vie Consacrée et des Sociétés de Vie Apostolique.

Cette Assemblée de 1997 fit une "révision de vie" à partir du thème "*l'inculturation du Charisme dans un monde en mutation*", elle révisa en particulier la vie fraternelle et le style de vie. Parmi les propositions, l'une d'entre elles qui demandait la révision des Constitutions à la lumière de l'inculturation fut approuvée.

* **L'Assemblée générale de 2003.** Avec le slogan "*Réviser pour revitaliser*", le Père Maloney et la Mère Elizondo invitèrent toute la Compagnie à réviser les Constitutions de 1983. Le fruit, de l'Assemblée qui suivit, fut remarquable : des Constitutions rénovées, selon les orientations de l'Eglise, le Code de Droit Canonique de 1983, le charisme des Fondateurs et les signes des temps. Elles furent approuvées le 25 mars 2004.

Ce bref parcours historique peut nous aider à mieux comprendre les articles des Constitutions qui se réfèrent directement à l'Assemblée générale. Le commentaire de quelques articles que nous faisons ici ne remplace pas la lecture personnelle. Dans toute cette partie qui nous parle de l'Assemblée générale, il faudrait retenir les points suivants :

- **Finalité et circonstances de l'Assemblée générale.** La finalité nous la trouvons dans l'article 84 a. Ceci est pour toutes les Assemblées, nous nous l'appliquons à la générale. L'Assemblée doit considérer le passé récent pour "évaluer" la période de temps qui s'est écoulée depuis la dernière Assemblée générale. Il s'agit d'une révision de vie de la Compagnie, à partir du document produit par cette dernière Assemblée. Mais, après s'être penché vers le passé, il faut aussi regarder l'avenir. "*Promouvoir la fidélité au charisme*

propre et la vitalité apostolique"(C. 84 a), dans le contexte de l'Assemblée générale, cela peut vouloir dire : discerner les aspects de la vie et de la vocation des Filles de la Charité sur lesquels on doit insister, que l'on doit revitaliser en tenant compte des appels de l'Eglise, des besoins des pauvres, des différents contextes culturels où vivent les Sœurs et des besoins de la Compagnie. Bien sûr, tout cela doit se réaliser à partir de l'Evangile et de l'esprit de nos Fondateurs. Comme vous le voyez, le discernement que doit réaliser une Assemblée n'est pas une tâche facile.

Par rapport aux circonstances, (qui est-ce qui convoque? tous les combien? où?...) il n'y a pas de changement : c'est toujours le Supérieur général avec le consentement de la Supérieure générale avec son Conseil qui convoque l'Assemblée générale ordinaire (cf. C.87 a) et l'extraordinaire. Pour la convocation de cette dernière, en plus du consentement de la Supérieure générale avec son Conseil, il faut aussi consulter toutes les Visitatrices (cf. C.87 f).

- **Membres de l'Assemblée générale.** Les Constitutions et les Statuts de 1983 présentent une liste des membres d'office qui participent à l'Assemblée, les nouvelles ont ajouté " *les Vice-Visitatrices ou leurs remplaçantes, les Responsables régionales ou leurs remplaçantes, une Sœur Servante de la Quasi-Province élue par les Sœurs Servantes de la Quasi-Province, ou sa remplaçante*" (C.87 c). Dans l'Additif 11 de l'Assemblée de 1997, les Responsables Régionales participaient à l'Assemblée générale avec droit à la parole. Aujourd'hui, elles sont membres de plein droit, exactement comme les Visitatrices. C'est la même chose pour les Vice-Visitatrices (en ce moment il n'y en a aucune dans la Compagnie). Pour la Quasi-Province, qui a une nouvelle structure avec des Statuts particuliers reconnus par les Constitutions et les Statuts de 2004 (cf. St. 47), une Sœur Servante a été incluse dans la liste des membres d'office de l'Assemblée. Par rapport aux Sœurs déléguées à l'Assemblée générale : on a inclus aussi "*une Sœur élue par l'Assemblée de la Quasi-Province ou sa suppléante*" (C.87 c). Ces deux dernières inclusions semblent logiques, si on considère que la Quasi-Province est semblable à n'importe quelle Province de la Compagnie : une Sœur Servante participe comme membre d'office, puisque la Sœur qui tient lieu de Visitatrice (une Conseillère générale) participe à l'Assemblée comme membre d'office; une autre est déléguée, comme cela se fait dans n'importe quelle Province (cf. St. 70).

Une fois que le nombre de membres d'office est connu, ainsi que celui des déléguées, les Constitutions ajoutent que " *Le nombre des déléguées doit être au moins égal à celui des membres d'office*". Cela n'est pas nouveau, mais il est dit aussi : "*Quand le nombre de déléguées est inférieur à celui des membres d'office, la Supérieure générale avec son Conseil, détermine une méthode pour compléter le nombre requis*" (C. 87 c) ceci est nouveau. C'est une autre façon d'insister sur la même idée : la représentation démocratique à l'Assemblée. Tout compte fait, "*l'Assemblée générale représente immédiatement la Compagnie tout entière*" (C. 87 a) nous en avons la preuve.

- **Election de la Supérieure générale, de l'Assistante et des Conseillères générales.** Comme dans les Constitutions de 1983, c'est toujours le Supérieur général qui contrôle les bulletins de vote et qui proclame le nom de la Supérieure générale (cf. C.87 d). Le petit changement se trouve dans l'élection de l'Assistante et des Conseillères. Ce n'est plus le Supérieur général qui contrôle le vote et annonce le nom des élues, mais la Supérieure générale (cf. C.87 d). C'est là un pas vers une plus grande clarté des rôles du Supérieur général et de la Supérieure générale.

III QUELQUES QUESTIONS POUR FACILITER LA REFLEXION PERSONNELLE ET LES ECHANGES COMMUNAUTAIRES (ENTRE COMMUNAUTÉS, OU AU PLAN PROVINCIAL...)

- **Comparez les Constitutions rénovées avec celles de 1983. Voyez les changements qui se sont introduits dans les articles qui correspondent à cette fiche.**
- **Relevez les points qui vous ont frappé sur ce thème des Assemblées, dans le texte des Constitutions ou sur la fiche d'explication.**
- **Etablissez une relation entre les principes de la "participation et de la coresponsabilité" avec chacun des trois niveaux d'Assemblée.**

IV LECTURES COMPLEMENTAIRES POUR APPROFONDIR LE CONTENU DE CETTE 11^e FICHE

* P. Michel LLORET, *Les "Assemblées" dans la Compagnie*, Echos de la Compagnie (mars 1991) p. 97 à 104.

* Sœur Juana ELIZONDO, *Les Assemblées. Un engagement personnel et communautaire*," Echos de la Compagnie (juin 1995) p. 201 à 207

* Sœur Juana ELIZONDO, *La Sœur Servante et Les Assemblées*, Echos de la Compagnie (septembre-octobre 1995) p. 288 à 294.

* P. Fernando QUINTANO, *Attitudes pour vivre les Assemblées*, Echos de la Compagnie (septembre-octobre 1995) p. 295 à 298

P. Javier Álvarez, *Directeur général*

P. Fernando Quintano, *CM*

Père Javier Alvarez, Directeur général

Piste pour la reprise mensuelle

Libérer le cœur de mauvais sentiments (cf. Mc. 7)

" Rien de ce qui est extérieur à l'homme et qui pénètre en lui ne peut le rendre impur. Mais ce qui sort de l'homme, voilà ce qui rend l'homme impur... Car c'est du dedans, du cœur de l'homme, que sortent les pensées perverses : inconduite, vols, meurtres, adultères, cupidités, méchancetés, fraude, débauche, envie, diffamation, orgueil et démesure. Tout ce mal vient du dedans, et rend l'homme impur. » (Mc 7 15, 21-23). Le cœur de l'être humain a besoin d'être plein de sentiments et d'émotions. Personne ne supporte les espaces vides. Mais voilà, il s'agit de voir si tous les sentiments qui habitent notre cœur sont bons. Est-ce qu'il y en aurait des mauvais qui cherchent à détruire? Que faire? Comment les reconnaître? Comment les remplacer?...Aujourd'hui, je vous invite à méditer ce thème vital que Jésus nous expose au chapitre 7 de saint Marc et que j'ai repris dans la citation du titre de cette reprise mensuelle.

Quand un sentiment ou un attachement est très fort, on l'appelle une "passion". Il y a des passions qui sont bonnes et d'autres qui sont mauvaises, selon le contenu de ce sentiment. Sous l'emprise de la passion, l'âme se sent plutôt dominée, passive face à la force de la passion. Si elle est bonne, elle va engendrer de la joie, parce qu'elle donne du courage et aide à aller de l'avant. Mais, si elle est mauvaise, son premier effet est la tristesse. Le philosophe Spinoza l'affirmait déjà : *" Les mauvaises passions nous séparent des autres personnes, elle ne créent pas de liens d'amitié, elles n'engendrent ni l'amitié ni le bonheur, au contraire elles nous replient sur nous-mêmes, elles nous remplissent de tristesse, de rivalité envers les autres et de honte envers nous-mêmes".*

SENTIMENTS QUE NOUS POUVONS RESSENTIR OU LES MAUVAISES PASSIONS

L'orgueil, la vanité

Saint Vincent a donné toute une conférence où il parle de ces sentiments (cf. Coste IX p. 672...). Reconnaître les qualités, les dons, la valeur personnelle, c'est quelque chose qui est bon, cela n'a rien à voir avec l'orgueil. Celui-ci (ainsi que ses dérivés), place la personne sur un autre plan, dans une mouvance égoïste. L'orgueil est toujours "dia-bolique", au sens premier et étymologique du mot. C'est-à-dire, il sépare et il divise. Celui qui se prend pour le centre du monde, finit par prendre ses distances et rejeter les autres. C'est ainsi que s'installe la division. Le narcissisme est l'ennemi de l'empathie, des liens d'amitié.. L'orgueil fait voir les choses non comme elles sont en réalité, mais plutôt, par rapport à soi-même. Il n'est pas étonnant que, quand une personne est pleine d'orgueil, elle tende à manipuler ceux qui sont autour d'elles...Dans l'Evangile, l'orgueil et l'humilité sont parfaitement décrits par la parabole du publicain et du pharisien (cf. Lc. 18, 9-14).

La rivalité, la jalousie (cf. Coste IX p. 698-712).

Elle endure le cœur parce que ce sentiment ne tient pas compte de l'autre, il se fixe sur la frustration que l'autre provoque. La raison de la jalousie se trouve dans le manque

d'acceptation de ses propres carences : au lieu de considérer son indigence comme un motif de bonnes relations, il se fait une fixation sur le problème, ce qui engendre de la tristesse. Pourquoi l'autre a-t-il ce don que je n'ai pas et que j'aimerais avoir ? et la jalousie se met en place. C'est l'agent secret qui est à la base de nombreux événements. C'est une ombre. Pourquoi la vue du bien de l'autre ne produit-elle pas de joie? Parce qu'on nage dans "l'ego" de telle sorte que le regard n'est pas prêt à percevoir le bien et tout ce qu'il engendre : la joie, la splendeur, la participation...

Dans le récit biblique de Caïn et Abel, nous trouvons un bon exemple de cette passion (cf. Gen. 4, 1-16). Dans l'Evangile aussi, nous trouvons divers exemples de cette triste condition, comme par exemple dans le passage de l'enfant prodigue (cf. Lc. 15, 11-32), ou dans la parabole des ouvriers de la onzième heure (cf. Mt. 20, 1-16). Les paroles de Jésus dans ce dernier exemple sont très claires : "*Vas-tu regarder avec un oeil mauvais parce que moi, je suis bon ?*".

JESUS NOUS LIBERE DES MAUVAIS SENTIMENTS

Si on analyse les sentiments mauvais, on se rendra vite compte qu'ils ont tous comme dénominateur commun l'égoïsme, l'égoïsme c'est-à-dire la tendance excessive à se centrer sur soi-même. Les passions négatives tyrannisent et détruisent la personne, les bonnes passions la fortifient, en même temps qu'elles lui donnent une grande liberté, parce que son centre n'est plus elle-même, c'est Dieu. Mais, « *qui me délivrera de ces chaînes si pesantes?* » se demandait Paul quand il était en prison : Jésus et son Evangile. A mesure qu'on assume les valeurs évangéliques, les mauvais sentiments se retirent et on est délivré. Ainsi se fait l'évangélisation du cœur qui est aussi importante que l'évangélisation de la tête. Il ne faut jamais penser que l'on n'a pas besoin de la faire. Quand une valeur, un passage évangélique ou une vertu vincentienne s'intériorise dans la prière personnelle (par exemple la charité), alors de nouvelles manières de voir les choses apparaissent de telle façon que la personne change : les autres pour elle ne sont plus des rivaux, mais des frères, les situations ne sont plus la source de difficultés insurmontables, mais des occasions pour découvrir la volonté de Dieu... C'est la même chose quand on s'imprègne (dans la prière) de la figure de Jésus-Christ : qu'est-ce qui se passe? Le centre de soi-même n'est plus l'ego mais Dieu et son Royaume.

A quoi peut-on reconnaître la personne qui naît "de nouveau" au contact de l'Evangile, selon les paroles de Jésus lui-même ? (cf. Jn. 3,3). Certaines qualités se manifestent en elle :

Le respect pour tous

La personne respectueuse sait, ou plutôt elle se rend compte que chaque être humain est une image de Dieu, "temple du Saint Esprit". Elle comprend que chaque personne est une réalité aussi sacrée que Dieu lui-même, un mystère ineffable, insondable, entièrement différent des autres et incommensurable, qui est unique. Selon Saint Vincent, le respect est une vertu chrétienne qui consiste à ressentir de la vénération et de l'estime pour tous (cf. Coste X p. 489-490). Le respect nous fait voir en l'autre ses valeurs, ses mérites et ses qualités, il nous fait reconnaître ses services, respecter ses opinions et bien l'accueillir. "*Nous voulons recevoir chaque Sœur comme un don de Dieu*", disait le document de l'Assemblée générale de 1991, *Au puits de Jacob*, p. 12.

Une profonde humilité

L'humble reconnaît les valeurs et les qualités qu'il possède, mais aussi les aspects plus négatifs de sa personne. Selon sainte Thérèse, l'humilité est la vérité. Mais, la personne humble sait que, ce qu'elle a, c'est Dieu qui le lui a donné comme Il lui a donné la vie et l'être. Pour elle, ce n'est pas une raison de se glorifier mais plutôt d'être pleine de reconnaissance envers Lui. La personne humble est reconnaissante envers Dieu et envers ceux qui sont avec elle. Elle se rend compte que, en réalité, toute seule, elle ne peut rien faire, même pas dire "*Jésus est Seigneur*", sans la grâce de l'Esprit Saint (cf. 1Cor. 12, 3). Non seulement, nous avons tout reçu de Dieu, mais nous continuons à dépendre de Lui pour tout.

Une joie permanente

La joie intérieure, pourquoi est-ce une caractéristique de la personne qui vit l'Évangile? Parce que la personne qui est en contact avec l'auteur de la vie en reçoit de l'énergie et de la joie. Nous pouvons voir cela dans de nombreux passages bibliques. Je peux en citer quelques uns : Lc 1, 46-55 ; Lc 15, 11-32 ; Lc 19, 1-10...

La joie est un des sentiments les plus caractéristiques de l'Écriture Sainte. Nous pouvons citer la recommandation de St. Paul : "*Soyez toujours dans la joie*" (1 Thess. 5,16). A la fin de sa vie, pendant qu'il est en prison, il écrit comme s'il voulait nous laisser son testament avec ce qui lui tient le plus à cœur, il dit : "*Soyez toujours dans la joie du Seigneur ; laissez-moi vous le redire : soyez dans la joie... Le Seigneur est proche. Ne soyez inquiets de rien...Et la paix de Dieu, qui dépasse tout ce qu'on peut imaginer, gardera votre cœur et votre intelligence dans le Christ Jésus*". (Phil. 4, 4-7).

POUR L'Oraison PERSONNELLE

- Méditation biblique : Mt 7, 1-23 et/ou 1Cor 13, 1-13

- Lecture méditative de la conférence de saint Vincent sur *L'orgueil caché* (15mars 1654, cf. Coste IX p. 672-681)

Père Javier ÁLVAREZ
Directeur général

RENCONTRE DES VISITATRICES

Paris, 8-28 mai 2006

INTRODUCTION

L'année dernière, des Provinces de Filles de la Charité ont été fortement affectées par des catastrophes naturelles : le tsunami en Asie du Sud, l'ouragan Katrina en Louisiane (USA), l'ouragan Stan en Amérique Centrale, dévastant particulièrement le Guatemala et le Salvador et, peu de temps après, une tempête tropicale ravageant le Honduras.

Chacune des Visitatrices des Provinces concernées fait toucher du doigt l'immense détresse des pauvres qui, du jour au lendemain, perdent tout : familles, amis, habitation, travail... et, en même temps, elles rappellent les nombreux services d'urgence assurés par nos Sœurs en collaboration avec des associations humanitaires et des partenaires locaux, l'objectif étant d'être au plus près des populations en détresse afin de répondre à leurs besoins. L'urgence consiste à sauver des gens, assurer la nourriture et des tentes pour les abriter. Les trois Visitatrices ont remercié pour la grande chaîne de solidarité internationale que la Compagnie leur a témoignée par la prière et le partage.

Rencontre des Visitatrices

Paris, 8-28 mai 2006

Réponse des Filles de la Charité au Tsunami

Une tragédie qui a secoué le monde

Le 26 décembre 2004, un fort tremblement de terre sur la côte ouest du nord de Sumatra en Indonésie, a provoqué des vagues de 40 pieds de haut qui ont heurté les pays d'Asie dont les lieux où les Sœurs vivent et travaillent : l'Inde du Sud, l'Indonésie et la Thaïlande.

Douleur et souffrance, lot des survivants

Le tsunami a profondément traumatisé des milliers de victimes, perdant tout en un instant : famille, propriété, emploi, dossiers, sécurité, tranquillité d'esprit... Au milieu de cette tragédie, il faut apprendre à retrouver assez de courage pour tout recommencer.

L'engagement des Sœurs

La Province de l'Inde du Sud décide d'assister tous ceux qui vivent dans les zones côtières et surtout les villages les plus affectés. Les Sœurs concentrent leurs efforts pour aider

les pêcheurs, pauvres et sans instruction, afin qu'ils puissent reprendre rapidement le cours d'une vie normale.

La Province d'Indonésie choisit de secourir six villages d'une région pauvre où vivent de nombreuses familles de lépreux.

La Province de Thaïlande opte d'aider les migrants birmanes qui étaient peu secourus. Les Sœurs accompagnent aussi les villages dans lesquels vivent des bouddhistes Thais, des musulmans et des gitans Mokens. Ces villages, plus éloignés des zones touristiques les plus affectées, n'étaient pas non plus pris en compte par les secours internationaux.

Collaboration avec d'autres, au-delà des frontières

Les Sœurs s'engagent d'abord dans des services d'aide d'urgence. Ensuite, les trois Provinces envoient des Sœurs pour commencer des actions de longue durée avec des partenaires locaux et mettre en oeuvre des projets de réhabilitation en faveur des plus pauvres : éducation, reconstruction de petites maisons...

Les Sœurs indiennes collaborent avec le conseil paroissial pour soutenir une trentaine de groupes, rassemblant chacun trois familles de pêcheurs. Chaque groupe reçoit un bateau à moteur et un équipement de pêche pour leur permettre de subvenir à leurs besoins de base. Puis, ils sont aidés pour reconstruire des maisons qui remplaceront les logements d'urgence installés après la tragédie.

Après une année de ces services ponctuels, les Sœurs indonésiennes décident de rester dans les villages où vivent les lépreux en collaborant avec d'autres instituts religieux et des volontaires laïcs, chrétiens ou non, afin d'ouvrir une petite clinique et répondre aux besoins les plus urgents. Ensemble, ils planifient un projet de construction de maisons pour les paysans lépreux qui ont tout perdu. Un des collaborateurs des Sœurs leur confie : *« C'est une bénédiction pour moi de travailler avec vous. J'ai appris à collaborer et surtout à respecter et comprendre une autre culture que la mienne »*.

Les Sœurs thaïlandaises travaillent en coordination avec des ONG et des centres sociaux. En tant que membres d'équipes humanitaires, certaines peuvent planifier l'aide économique destinée aux victimes du tsunami. En collaboration avec une ONG birmane, d'autres organisent l'aide aux familles des victimes birmanes. D'autres encore travaillent avec les bouddhistes Thais, les musulmans et les gitans Mokens non pris en charge par les ONG. Des matériaux de construction sont remis aux paysans pour qu'ils s'entraident à reconstruire leur maison. Un jour, un des bouddhistes leur dit : *« Votre présence signifie beaucoup pour nous. Vous nous avez soutenus et redonné courage. Maintenant, nous avons une maison et nous pouvons nous en sortir. Mais, continuez à nous rendre visite »*.

Voici quelques témoignages des Sœurs qui ont œuvré sur le terrain après la tragédie :

- *« En accompagnant ces populations sinistrées, j'ai été frappée par leur profond esprit de foi et de courage. C'était pour moi une invitation à une plus grande humilité, disponibilité et mobilité »*.
- *« Collaborer avec d'autres pour soulager les plus pauvres est une expérience formidable et une preuve que notre charisme est bien vivant »*.

- *« Ma présence auprès des victimes birmanes a fait grandir ma compassion pour les migrants. Découvrir les valeurs de solidarité dans le cœur de croyants d'autres religions est une expérience de foi très profonde ».*

Au-delà de la tragédie, le tsunami a inspiré un immense mouvement de compassion et de solidarité à travers le monde, faisant surgir le meilleur du cœur de milliers de personnes, de toute race et de toute religion.

Sœur Josefina ESTREMER, Sœur Rose KIDENGEAN, Sœur Anna SOEPRAPTIWI
Visitatrices des Provinces de Thaïlande, d'Inde du Sud, d'Indonésie

Rencontre des Visitatrices

Paris, 8-28 mai 2006

Province de Saint Louis (USA)

L'ouragan Katrina

29 août 2005

Quelques jours avant la catastrophe du 29 août 2005, la population américaine est alertée de la menace d'un ouragan en Louisiane, un des Etats de la Province de Saint Louis. Le 29 août 2005, l'Ouragan Katrina frappe de plein fouet le sud de la Louisiane et continue vers le Mississippi, un des Etats de la Province d'Evansville. Katrina dévaste de nombreuses villes de ces deux Etats.

La Louisiane est un Etat du sud des Etats-Unis, entouré à l'ouest par le Texas, au nord par l'Arkansas, à l'est par le Mississippi et au sud par le golfe du Mexique. La capitale de l'Etat est Baton Rouge. La Louisiane est un état populaire, relativement pauvre. Katrina est un des ouragans les plus puissants à avoir frappé les Etats-Unis, il plonge la Louisiane dans la désolation, obligeant la totalité des habitants de La Nouvelle-Orléans à évacuer la ville.

Je souligne particulièrement la situation de la Nouvelle-Orléans. Depuis 1830, les Filles de la Charité sont, dans cette métropole, au service des pauvres et oeuvrent dans les domaines de l'enseignement, de la pastorale paroissiale, de la santé, des services sociaux... Elles connaissent donc plusieurs générations des habitants de la Nouvelle-Orléans. Aujourd'hui, 38 Soeurs y vivent encore. Avant l'ouragan, la population de la Nouvelle-Orléans comptait 500.000 habitants dont 67% d'origine afro-américaine. Nombreux parmi eux vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Le 28 août, l'agence météorologique prédit la destruction partielle ou totale des habitations et des dégâts importants qui rendront la ville inhabitable pour plusieurs semaines. Le maire ordonne l'évacuation de la ville. Les Soeurs partent en même temps que beaucoup de gens. Mais environ 100.000 pauvres se retrouvent bloqués, n'ayant pas de moyens de transport. Des dizaines de milliers se réfugient alors vers la salle de sport du Super Dome pour attendre la décrue. Mais les eaux montent encore dans le secteur et les réfugiés doivent être évacués en extrême urgence. Ce jour-là, le monde entier découvre le visage des pauvres des Etats-Unis par les médias. 23.000 hectares sont ravagés, presque 300.000 maisons détruites, 70.000 entreprises définitivement fermées.

Le lendemain, les digues de 4 mètres de haut cèdent et 80% de la ville est inondée. Devant cette catastrophe, le Conseil provincial décide de laisser nos maisons de Dallas, Waco, Austin et Texas pour les Soeurs aînées et fait transporter les plus handicapées à Saint Louis.

Plusieurs des 52 Soeurs de la Province, originaires des régions affectées, ont des membres de leur famille qui ont tout perdu : maisons et biens. La Province envoie immédiatement des fonds aux organismes caritatifs catholiques pour les secours d'urgence et en faveur des familles de nos Soeurs.

Les Sœurs actives restent à Bâton Rouge (à 80 miles de la Nouvelle-Orléans) pour retourner dès que possible à la Nouvelle-Orléans. En attendant, elles travaillent avec les secours d'urgence et les œuvres catholiques qui s'occupent du relogement. D'autres enseignent dans les écoles dont le nombre d'élèves a doublé. 15 jours plus tard, lorsque je suis retournée les voir à Bâton Rouge, j'étais émerveillée devant le dévouement et la créativité de ces Sœurs pour répondre aux multiples besoins des gens.

Comme des milliers d'autres, nos maisons de la Nouvelle-Orléans étaient recouvertes de 4 à 9 pieds d'eau boueuse. Tout était moisi. 4 d'entre elles sont irrécupérables, dont deux complètement écrasées par des arbres tombés d'une hauteur de 12 pieds. Les débris flottent sur l'eau, tout ressemble à un chantier en construction. Sur nos 22 voitures, 17 sont irrécupérables. Les deux étages d'une des maisons de nos Sœurs aînées sont entièrement inondés. 35 églises et 26 écoles ont été fermées.

Le centre médical Notre Dame de la Sagesse n'étant pas inondé, est occupé par les pompiers. Sœur Marie-Jean qui y travaillait, se joint aux pompiers pour faire des visites et essayer de restructurer les soins aux malades.

Comme un bon berger, l'Archevêque visite avec les bénévoles les habitants. Il décide avec les services de son Eglise d'affecter une somme importante chaque mois pour la distribution de secours d'urgence et de nourriture.

Sœur Juanita, directrice de l'école Saint Stéphane, décide la réouverture de l'école (celle-ci était occupée par la garde nationale de Porto Rico en vue d'empêcher les pillages). Les gens ne pouvant plus payer les frais de scolarité, Sœur Juanita prévient les professeurs qu'elle ne pourra pas payer l'intégralité de leur salaire. Malgré ces difficultés, l'école ouvre fin octobre avec une centaine d'élèves et comptera rapidement 300 inscriptions supplémentaires.

Le dispensaire étant trop abîmé, c'est dans un immeuble en-dehors de la ville que le service de soins publics sera rétabli. Nous avons pu répartir les dons reçus, aux écoles, aux dispensaires et aux services sociaux où travaillent les Sœurs. Les gens souffrent toujours, mais ils essaient de faire face. Un million de personnes sont sans abri. Ils campent dans des cantines scolaires, les halls des églises ou sous des tentes. Tout le pays s'est mobilisé pour porter secours et des bénévoles sont venus de tous les Etats pour aider les victimes.

Une seule de nos maisons de la Nouvelle-Orléans a été, à peu près, épargnée. Dès que cela a été possible, 28 Sœurs y sont retournées, d'autres se sont installées dans des appartements loués ou même dans le grenier d'un monastère de Clarisses pour aider les gens à faire des demandes à l'Assistance fédérale. Des milliers de gens essaient d'affronter leur dénuement. Tous, riches ou pauvres, ont besoin de nourriture et d'abri. Malgré leur profonde angoisse, les gens s'efforcent de se reconforter et de se soutenir mutuellement.

A Arkansas, une Sœur est au service de plus de 50.000 évacués. Au Texas, une autre Sœur assure un service identique. Après une telle tragédie, le retour à la normale sera long. Il faudra des années pour restaurer les 200 milliards de dégâts. Nous remercions la Province et toute la Compagnie pour leur soutien et leurs prières.

Sœur Marie-Thérèse SEDGWICK
Visitatrice de la Province de Saint Louis

Rencontre des Visitatrices

Paris, 8-28 mai 2006

Province d'Amérique Centrale

L'ouragan Stan

3-5 octobre 2005

Après le passage de Katrina aux Etats-Unis, l'ouragan Stan frappe le sud-est du Mexique et l'Amérique Centrale, formée par les pays du Guatemala, Salvador, Honduras, Nicaragua, Costa Rica et Panama. Ces terres sont sujettes à diverses catastrophes naturelles comme les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, les dépressions atmosphériques ou tempêtes tropicales. La Maison Provinciale de la Province d'Amérique Centrale se trouve au Guatemala, pays de 12 millions d'habitants dont 40% d'indigènes pauvres de tout.

Le Guatemala est le pays le plus touché. Début octobre 2005, l'ouragan Stan ravage les côtes guatémaltèques, causant de graves inondations et des coulées de boue. Les conséquences sont désastreuses : le tiers du pays est ravagé : plus de 1500 morts, 1000 disparus ensevelis sous des coulées de boue hautes de 5 à 11 mètres, 10.000 maisons détruites par les glissements de terrain, des milliers de kilomètres de routes sévèrement endommagés, une trentaine de ponts inutilisables. Les rivières débordent et inondent maisons et cultures. Des villages sont sans moyens de communication avec le reste du pays. On compte plus de 3 millions de personnes sinistrées.

La capitale ne peut plus communiquer avec les villages des hauts plateaux et de la côte sud, notamment avec le port San José où travaillent les Filles de la Charité. Comme dans toute tragédie, les plus touchés sont les pauvres. La région sud, gravement atteinte, est difficilement accessible. Le problème le plus urgent est qu'il n'y a ni nourriture, ni eau potable. Il faut de véritables prouesses pour accéder à ces zones sinistrées et faire parvenir vivres et médicaments aux survivants.

Les Sœurs de la Maison Provinciale préparent chaque jour des repas qui sont envoyés au Port San José avec des couvertures, vêtements, médicaments... pour les familles sinistrées qui ont tout perdu. Toutes les entreprises organisent des collectes qui sont envoyées à la Croix-Rouge, à Caritas, à l'évêché de Guatemala et permettent d'acheminer les secours dans le sud du pays.

Le Salvador a aussi beaucoup souffert. Le sud-est du pays est complètement inondé. 70.000 personnes ont dû être évacuées. Les routes se sont affaissées, notamment celle de Tepecoyo où se trouve une de nos Communautés. De nombreuses patrouilles de sauvetage et de bénévoles sont mobilisées par le gouvernement. Grâce aux nombreux dons de bienfaiteurs, dont l'Ordre de Malte, et à la mobilisation de la population salvatorienne, les Sœurs aident les plus pauvres et leur fournissent de la nourriture, du matériel (matelas, vêtements ...).

Au Honduras, les tempêtes tropicales Gamma et Bêta provoquent aussi des pluies très intenses, obligeant plus de 1800 personnes à évacuer. Là encore, inondations et glissements de

terrain provoquent la panique d'une population déjà traumatisée par les tremblements de terre de 2001. Ils laissent des dizaines de villages du sud et de l'ouest complètement coupés du reste du pays. Le gouvernement mobilise toute la population pour porter de la nourriture dans les zones les plus sinistrées.

Après le passage de cet ouragan et les secours d'urgence, la situation des sinistrés nous lance de nouveaux défis :

- Ne pas décevoir les pauvres continuent d'espérer contre toute espérance en la Providence de Dieu
- Comment rejoindre les plus défavorisés, ceux qui ont reçu le moins d'attention par le gouvernement ?

Saint Vincent ne nous disait-il pas : « *Vous avez une vocation qui vous oblige à assister indifféremment toutes sortes de personnes, hommes, femmes, enfants et généralement tous les pauvres qui ont besoin de vous* » ?

Aujourd'hui, les Sœurs continuent de visiter les veuves, les orphelins, les familles sinistrées qui se sont réfugiées chez des parents ou des amis. Elles les soutiennent, jour après jour, pour redonner courage et force afin de recommencer à vivre.

Dans un regard de foi, elles voient le Christ dans les pauvres et les pauvres dans le Christ. Elles le servent dans ses membres souffrants « avec compassion, douceur, cordialité, respect et dévotion » (C. 10b).

Les Sœurs travaillent avec d'autres personnes en collaboration loyale, dans un esprit de partage et la mise en œuvre des valeurs que la Compagnie cherche à vivre. (St.9).

Malgré l'horreur de cette grande catastrophe naturelle, nous remercions le Seigneur d'être présentes au milieu de la population et de servir les plus abandonnés. Nous remercions toute la Compagnie pour la solidarité et le soutien spirituel, moral et financier de toutes les Provinces. C'est ensemble que nous réalisons le verset 36 du chapitre 25 de l'Évangile de Saint Matthieu : « *Venez les bénis de mon Père, parce que j'étais nu et vous m'avez vêtu, j'avais faim et vous m'avez donné à manger* ». Au nom des pauvres de la Province d'Amérique, nous vous remercions.

Sœur Rosa Elvira GOMEZ
Visitatrice de la Province d'Amérique Centrale

Défis Actuels

Expérience d'un migrant

Limsry Pin, permanent de l'aumônerie cambodgienne, français d'origine cambodgienne, est marié et père de six enfants. Arrivé en France en juillet 1982, sous le statut de réfugié, il nous présente un aperçu de son parcours : camps en Thaïlande, rencontre avec le christianisme, baptême, jusqu'à des responsabilités au sein de l'Église en France.

Exode vers un lieu inconnu

En janvier 1979, le régime des Khmers rouges prend fin et un autre régime commence : la République Populaire du Kampuchéa (RPK) mise en place par le Vietnam. Un certain nombre de fonctionnaires, qui avaient survécu aux massacres des Khmers rouges, acceptent de travailler avec ce gouvernement. Refusant cette solution, je me suis mis à fabriquer et à vendre de l'alcool à base de sucre de palme afin de nourrir ma famille,

Début 1981, la situation est de plus en plus critique. Des intellectuels travaillant ou non pour le gouvernement et des gens qui n'aiment pas le régime commencent à quitter le pays et se réfugient dans des camps en Thaïlande. Je décide de partir aussi avec ma famille. Après 36 heures de voyage en train, nous arrivons à Battambang, ville cambodgienne près de la frontière de la Thaïlande. En cours de route, nous avons perdu notre petite fille de 14 mois. Nous commençons à nous poser des questions : la mort de notre enfant n'est-elle pas un signe du danger qui nous attend ? Ne faut-il pas préserver la vie des deux autres ? Faut-il continuer la route ou rentrer au pays ?

Un mois après avoir traversé des étapes périlleuses, nous arrivons, tous les quatre, dans un camp de réfugiés de Thaïlande. Là, des formations catéchétiques sont proposées par des chrétiens et ma femme y participe.

Un an plus tard, nous avons l'opportunité de partir en France. Le 5 juillet 1982, nous sommes à Roissy avec quelques autres réfugiés. Puis, de foyer d'accueil en foyer d'accueil, nous arrivons à Bourges.

Rencontre avec le christianisme

Un jour, à la fin du cours de langue française, ma femme demande au professeur quelles sont les démarches à faire pour poursuivre sa formation catéchétique. Une religieuse de la paroisse et une jeune femme viennent alors nous voir. Sur leur demande, j'accepte de devenir leur interprète durant leurs rencontres de catéchèse. Mais, pour moi, c'était très difficile de traduire des mots qui n'existaient pas dans ma langue tels que Dieu, Évangile, Trinité... Des fois, j'avais du mal à comprendre ce que la catéchiste disait : *Dieu, délivre-nous du mal, Dieu, créateur du ciel et de la terre, ...* J'ai beaucoup parlé avec la catéchiste pour mieux comprendre les Évangiles. Je me suis mis à les lire et à poser beaucoup de questions... Quelques mois plus tard, nous avons reçu la visite d'un ancien missionnaire au Cambodge. Ce fut pour moi une grande joie d'entendre dans ma langue des explications des mots et des phrases de l'Évangile !

A l'automne 1982, le délai de résider dans ce foyer d'accueil arrivait à terme. Or, pour acquérir un logement, il fallait trois fiches de paye. Et, pour nourrir la famille, il fallait des ressources. Sans travail, sans ressources, sans logement... je me pose mille questions : Pourquoi suis-je venu ici ? Que puis-je faire ? Et je repense à mon pays et à ma famille restée là-bas qui me manquent. Deux mois plus tard, un cambodgien me trouve un travail dans une usine. C'était un immense soulagement !

Avec les chrétiens Cambodgiens

En 1983, j'assiste à des réunions avec des chrétiens Cambodgiens. Ces rencontres sont organisées par le BPAC (*Bureau de la Promotion Apostolat parmi les Cambodgiens*), sous la responsabilité de Mgr Yves Ramousse, Vicaire Apostolique de Phnom Penh. Avec eux, je commence à goûter le christianisme. Solidarité et gratuité sont les deux mots qui me touchent le plus. Un an après, à la paroisse Saint-Paul à Bourges, ma femme, mes enfants et moi, nous sommes baptisés au cours de la veillée pascale.

Ensuite, je m'engage, comme vice-président, dans l'association des Cambodgiens du Cher. Avec d'autres, j'aide gratuitement les Cambodgiens nouvellement arrivés en France. Mais certaines personnes qui assuraient leur accueil, moyennant rémunération, m'accusent d'être un traître de la nation khmère puisque j'étais devenu chrétien. Heureusement, l'association m'a soutenu.

En 1987, j'arrive à Paris et participe à une antenne de l'Église du Cambodge dans le 19^{ème} arrondissement. Là, avec d'autres, je traduis en khmer des livres de catéchèse et les psaumes ainsi qu'un missel bilingue pour les Cambodgiens dispersés dans le monde.

En 1990, avec des chrétiens Cambodgiens de l'Île de France, nous mettons en place une messe suivie d'un repas, une fois par mois et aux grandes fêtes cambodgiennes. Cette initiative se poursuit jusqu'à aujourd'hui.

Aumônerie des chrétiens Cambodgiens

Le Cambodge s'ouvre petit à petit et les anciens missionnaires commencent à y retourner. Avec l'accord de l'Église du Cambodge et celle de France, nous créons l'Aumônerie nationale des Cambodgiens qui poursuit deux objectifs :

1- Favoriser l'insertion des chrétiens Cambodgiens dans l'Église locale et la société française, tout en les aidant à conserver leurs racines et leurs valeurs identitaires.

2 - Apprendre aux plus jeunes leur langue d'origine pour qu'ils puissent communiquer avec les adultes qui maîtrisent mal le français.

L'Aumônerie permet aux chrétiens Cambodgiens de trouver des repères religieux en gardant leur culture et leur univers religieux marqué par le Bouddhisme, et en s'adaptant à la culture du pays qui les accueille et celle des communautés chrétiennes locales.

Les liens avec la Communauté chrétienne Cambodgienne

Les Cambodgiens réfugiés en France sont nombreux (environ 70.000) et beaucoup ont obtenu la nationalité française. Toutefois, le nombre des chrétiens ne dépasse pas 3000 et la majorité d'entre eux ont reçu leur première initiation chrétienne dans les camps de Thaïlande. Une des raisons pour lesquelles les parents bouddhistes souhaitent le baptême chrétien pour leurs enfants, c'est leur désir de mieux s'intégrer dans leur nouveau milieu social, majoritairement catholique. Un adage cambodgien dit : « *Quand on entre dans un fleuve, on en suit les méandres ; quand on entre dans un pays, on en suit les coutumes.* »

Les chrétiens Cambodgiens, qui ont peu de contact avec la Communauté chrétienne Cambodgienne, ont beaucoup de difficultés à s'intégrer dans la vie de leur paroisse. « *Beaucoup de chrétiens Cambodgiens sont trop isolés, les liens avec la paroisse sont quasi inexistantes* » constate Mgr Lesouëf, Préfet apostolique de Kompong Cham (Cambodge). Les nouveaux chrétiens Cambodgiens doivent donc être accompagnés par la Communauté Cambodgienne, non seulement dans leur foi mais aussi dans leur culture, leur religion

bouddhique. La conversion n'est pas seulement la transformation des convictions, la pratique de nouvelles valeurs morales, mais elle est aussi une nouvelle manière de se situer par rapport aux autres. Les liens avec les autres chrétiens Cambodgiens sont un réconfort : « *Très isolée, elle est heureuse de retrouver de temps en temps une amie chrétienne khmère.* »

L'évangélisation des Cambodgiens nouvellement baptisés

Dans le cadre de la Pastorale, face aux chrétiens et aux non chrétiens qui désirent connaître ou mieux connaître la religion chrétienne, nous nous trouvons très vite devant une problématique fort complexe. Il s'agit d'établir un dialogue, mais le dialogue est difficile du fait que les interlocuteurs ne parlent pas la même langue et ne se réfèrent pas à un univers culturel identique. Dans ces conditions, un même mot peut renvoyer à des significations fort différentes. Un mot peut ne pas exister dans la langue de l'autre.

Voici un exemple qui illustre la nécessité d'une Pastorale destinée aux Khmers.

L'univers mental des Khmers est imprégné d'une culture tout à la fois animiste, hindouiste et bouddhiste théravada. Le Khmer n'ignore pas l'idée d'êtres surnaturels et mythiques. L'Animisme lui fournit une multitude de divinités. L'Hindouisme le met en relation avec une mythologie de dieux et de déesses évoluant dans un contexte souvent très anthropomorphique... Le bouddhisme théravada ne nie pas Dieu mais ne s'y intéresse pas : Dieu ou les êtres divins sont inférieurs à Bouddha qui, par l'illumination, est passé dans l'autre monde. Face à cet univers mental, comment aborder la notion du Dieu chrétien et quel mot choisir pour le désigner ?

Dans la dernière édition de la Bible œcuménique, notre langage chrétien a puisé dans le registre de la religion brahmanique. Toutefois, pour éviter des confusions, il faut créer des mots nouveaux entre les conceptions chrétiennes et bouddhiques. Aussi, faut-il familiariser les chrétiens Cambodgiens avec le nouveau vocabulaire chrétien Khmer pour qu'ils puissent en témoigner à leurs compatriotes ? Mgr Ramousse disait : « *Dans l'Église, les catéchumènes sont un signe pour leur communauté ethnique, même si c'est souvent au prix d'un scandale car on les accuse d'être des traîtres de la nation et de la race. Ils manifestent qu'un Khmer peut devenir chrétien sans renier sa culture. Le scandale s'atténue par le dévouement qu'ils peuvent témoigner à leurs compatriotes* ».

Le problème de la langue est incontournable pour la persévérance des chrétiens. Pour parler de Dieu, il est nécessaire de discerner ce qui, dans leur culture, a un aspect divin. C'est une méthode longue et difficile mais elle a l'avantage de permettre au catéchumène de réfléchir en profondeur.

Pour accompagner des catéchumènes Khmers, il s'agit de connaître leur mentalité, leur religion, leur culture. Sinon, il ne peut y avoir de lien possible entre foi et vie et la foi se limite à un savoir, à une accumulation de connaissances qui n'engagent pas la vie.

Liens avec l'Église du Cambodge

Comme tout migrant, les Khmers vivant en France, pensent souvent à leur pays et à leurs familles dont ils sont séparés depuis longtemps. Réfugiés en France, ils n'ont pas le droit de retourner dans leur pays. Pourtant, ils s'ingénient à trouver des moyens pour revoir leur famille et leurs amis. Quand ils y retournent, ils aident pour la construction d'écoles, de pagodes ... Ceux qui sont chrétiens vont à l'église, prennent contact avec les Pères qu'ils ont connus en France ... Depuis 1993, l'Église s'est développée et s'est "khmÉRisée" au niveau de la langue et de la liturgie : « *Quand je suis retourné au Cambodge, j'ai assisté à la messe,*

j'étais un peu désorienté, même le Notre Père, je ne pouvais le réciter avec l'assistance, ce n'était pas le même que celui que je connaissais ».

L'inculturation

Mgr E. Destombes, vicaire apostolique à Phnom Penh, de retour du Synode des Églises d'Asie à Rome en 1998, s'est exprimé dans le Bulletin de l'Aumônerie : « *Trois mots résumant principalement le contenu de ce synode : l'inculturation, le dialogue inter-religieux et la place de l'Église dans la société* ». Concernant l'inculturation, il ajoute : « *L'Église s'efforce de s'adapter à la culture khmère ... Mais pour faire en sorte que l'Église du Cambodge ait un visage khmer, c'est aux chrétiens khmers de se prononcer en la matière.*»

Ainsi, par exemple, durant le synode de l'Église en 1999, 120 catholiques Cambodgiens ont échangé leurs réflexions sur le thème de l'inculturation, particulièrement au sujet du Jour des morts. Certains ont dit qu'ils célébraient le jour des morts, le 2 novembre. D'autres le faisaient comme leurs amis et voisins bouddhistes, pendant les 15 jours traditionnels. Après un approfondissement de l'Évangile des Noces de Cana où il est dit que Jésus change miraculeusement l'eau en vin, montrant aux disciples qu'il ne change rien aux coutumes locales, mais adapte son enseignement à celles-ci, des échanges en petits groupes ont permis de mettre en relief le lien entre la fête cambodgienne du *Pchum Ben* et le jour des morts pour l'Église catholique. Chaque année, du 1^{er} au 15^{ème} jour de la lune décroissante du mois de photrabet (19 septembre au 3 octobre, cette année), les Khmers ont coutume de célébrer le *Pchum Ben*. Tous participent à cette célébration par respect pour leurs grands-parents, leurs parents. Les catholiques, eux, sont reconnaissants envers leurs grands-parents et leurs parents, qu'ils soient vivants ou décédés. La commémoration des morts est l'occasion pour eux de manifester leur foi en Jésus-Christ Ressuscité. En priant les défunts, ils leur demandent d'intercéder auprès de Jésus-Christ en leur faveur.

« Les bouddhistes Cambodgiens croient que leurs ancêtres, parents, grands-parents... qui ont péché et sont descendus aux enfers, reviennent sur la terre les jours du Pchum Ben pour recevoir de la nourriture de la part de leurs enfants par l'intermédiaire des bonzes (moines bouddhistes). Les catholiques Cambodgiens ne croient pas qu'un mort puisse recevoir et manger de la nourriture, mais ils célèbrent leur propre « Pchum Ben » avec les coutumes et la culture du Cambodge. Nous apportons de la nourriture à l'église pour célébrer l'amour inconditionnel de Dieu et le pardon de tous dans la grande famille de Dieu. Les catholiques cambodgiens peuvent célébrer chaque année le Pchum Ben comme le font les bouddhistes, mais ils doivent comprendre que le sens a changé.»

La collaboration des chrétiens Cambodgiens de France pour traduire des ouvrages catholiques en Khmer

Le Père Bruno Cosme, prêtre français et responsable spirituel au grand Séminaire du Cambodge, a adressé une lettre en 1999 à la Communauté des chrétiens Khmers en France : « *Je cherche une ou plusieurs personnes qui soient à la fois khmers, catholiques, sachant parler français pour pouvoir m'aider à traduire des textes de l'Église, des vies de saints, des méditations, des articles du Catéchisme de l'Église Catholique ou du Concile... à l'intention des séminaristes et de la Communauté chrétienne. Cela permettrait à chaque séminariste d'avoir un document en khmer. A part la Bible, aucun autre document n'existe en khmer...»*

Après cette demande, une dizaine de chrétiens Khmers ont décidé d'apporter leur aide à l'Église du Cambodge pour assurer ces traductions. Nous avons créé deux commissions pour les traductions et la relecture car « *ce genre de travail ne peut être le fruit d'un travail individuel ; traduire est un art !* » Les traductions doivent respecter la civilisation et la culture du pays concerné. La vision des choses est différente d'une civilisation à l'autre, surtout en matière de religion.

Ce travail de traduction n'est pas seulement destiné à apporter une aide à l'Église du Cambodge. Il permet aux traducteurs et aux correcteurs d'exprimer leur foi avec exactitude selon la culture khmère. Les Cambodgiens, baptisés en France, connaissent les difficultés habituelles des migrants à s'intégrer dans la vie paroissiale. Bien accueillis durant le temps du catéchuménat, devenus "vedettes" le jour de leur baptême, ils retombent souvent après dans un certain anonymat et, alors, se pose le problème de leur persévérance.

Devant le développement de l'Église au Cambodge, ce travail de traduction est à la fois un devoir mais aussi une occasion pour nourrir et vivifier notre foi catholique à vivre, ici, en France.

La vie des Communautés chrétiennes Cambodgiennes

A Paris, à Marseille, à Lyon, les chrétiens Khmers se réunissent chaque mois pour une Eucharistie suivie d'un repas.

Un bulletin trimestriel bilingue permet d'établir des liens avec les diverses Communautés chrétiennes Cambodgiennes, les catholiques Khmers vivant isolés et de partager les nouvelles de chacun, de l'Église du Cambodge.

Depuis 1996, un Conseil pastoral National réunit, une fois par an, des représentants des diverses Communautés pour échanger sur la situation et diverses questions, approfondir un thème d'année. Ainsi, en 1999, nous avons réfléchi au sens chrétien du Jubilé de l'An 2000, avec la constatation suivante : « *Pour des asiatiques, le calendrier grégorien n'est pas la référence, le rapport au temps cyclique, selon la vision traditionnelle bouddhistes, est bien différente du nôtre qui est linéaire ; une telle découverte n'est pas superflue* ».

Chaque été, l'aumônerie nationale organise une semaine de vacances pour les Cambodgiens de toute la France, chrétiens ou non, enfants, jeunes et adultes : détente, contact avec la nature, rencontre intergénérationnelles, découverte de la France, formation.

Limsry Pin

Mark R. von Sternberg

Vers un nouvel ordre humanitaire : Le mouvement transnational des personnes

Avocat du Service communautaire des Charités Catholiques de l'Archevêché de New York, Mark R. von Sternberg s'est concentré sur les litiges devant les tribunaux de l'immigration et les recours en appels devant le Bureau de l'immigration. Depuis Janvier 1999, il occupe le poste d'Assistant de la Faculté de Droit de l'Université 'Pace' où il enseigne la loi générale d'immigration et la loi relative aux réfugiés. Depuis Août 2000, il assure également le poste d'Adjoint de Faculté à l'Ecole de Droit Saint-Jean où il participe à l'animation de séminaires sur les droits en matière d'immigration. Mark von Sternberg a reçu un Doctorat ès Droit de la Faculté de Droit de l'Université Vanderbilt en 1973 et un LLM (en Études de Droit International) de la Faculté de Droit de l'Université de New York en 1984. Il enseigne dans les Ecoles de Droit et dans des associations professionnelles concernant les affaires d'immigration. Il écrit beaucoup, en particulier dans le domaine de la Loi relative au statut des réfugiés et les Droits humains. Il est, entr'autres, l'auteur d'un traité, publié récemment, concernant la définition du réfugié telle qu'elle est appliquée aux Etats-Unis et au Canada. En 2002, il reçoit un Prix de l'Association des Avocats Américains spécialisés dans l'immigration

Notes prises pendant sa conférence

INTRODUCTION

Cet exposé veut souligner les restrictions politiques et légales qui affectent le mouvement transnational des personnes. Quelques aspects de la **Loi de protection internationale** seront mis en parallèle avec la **Loi relative au statut des réfugiés** telle qu'elle est dans *la Convention relative au statut des réfugiés de 1951* et *le Protocole relatif au statut des réfugiés de 1967*. (**La Convention relative au statut des réfugiés** a été signée à Genève le 28 juillet 1951 à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. Les Nations Unies décident de permettre aux réfugiés d'accéder à un statut, une reconnaissance, une protection internationale. *La Convention relative au statut des réfugiés*, souvent dénommée par raccourci « *Convention de Genève* », définit les modalités selon lesquelles un Etat doit accorder le statut de réfugié aux personnes qui en font la demande, ainsi que les droits et les devoirs de ces personnes. C'est en 1946, à Genève, qu'avait été créé l'Organisation internationale pour les réfugiés, ancêtre du Haut Commissariat pour les réfugiés, fondé en 1951. Il ne faut pas confondre *la Convention relative au statut des réfugiés* (1951) avec *les Conventions de Genève* (1949) qui codifient les droits et les devoirs des combattants et des civils en temps de guerre). *La Convention de 1951* constitue encore aujourd'hui la codification la plus complète du Droit des réfugiés. Toutefois, cette Convention ne s'appliquait qu'aux réfugiés d'avant le 1^{er} janvier 1951. Grâce au **Protocole relatif au statut des réfugiés**, signé en **1967**, cette limitation n'existe plus et *la Convention de Genève de 1951* s'applique également aux réfugiés contemporains.

LES RESTRICTIONS POLITIQUES ET LÉGALES À L'IMMIGRATION

Des Etats imposent des limites à l'immigration transnationale. Tout d'abord, il s'agit de distinguer les personnes qui émigrent pour des raisons volontaires ou involontaires. La politique internationale se focalise davantage sur la migration forcée, non volontaire. Les Etats ont un grand pouvoir sur le phénomène d'immigration.

1. La migration volontaire

La Loi de Protection internationale offre peu de soutien aux personnes qui émigrent volontairement. La politique des Etats pour admettre de façon permanente des migrants est très variable. Sur le marché international du travail, certaines politiques favorisent l'immigration des personnes compétentes au détriment de celles qui n'ont pas de qualification.

2. Le pouvoir des États de réguler l'immigration et les préoccupations nées de la mondialisation

En matière d'immigration, les Etats ne sont pas sujets aux mêmes limites que celles qui s'appliquent aux droits des citoyens. Ils ont un pouvoir presque illimité pour réguler les flux migratoires. Le phénomène actuel de la mondialisation favorise la libre circulation des personnes et des biens par-delà les frontières. Par voie de conséquence, il semble affaiblir l'importance des frontières nationales et celle des Etats. Une telle évolution provoque le désir de se protéger. C'est pourquoi des Etats imposent de grandes restrictions au mouvement transnational des personnes au-delà des frontières.

La mondialisation accroît aussi le recours à des réseaux de passeurs pour le transport des migrants. Cette pratique, actuellement fort répandue, soulève de nombreuses questions concernant les Droits de l'homme, y compris celle des conditions inhumaines dans lesquelles les personnes sont souvent transportées.

3. Les « pleins » pouvoirs dans la pratique : des étrangers non admissibles et expulsés

Les raisons pour lesquelles un État considère les non-citoyens comme des personnes ne remplissant pas les conditions pour être admises dans le pays ou sujettes à être expulsées, sont variables. Les États s'appuient sur des considérations d'*ordre publique*, y compris le terrorisme ou d'autres préoccupations de sécurité intérieure, ou encore l'entrée sur le territoire pour être embauché sans avoir obtenu la permission appropriée. Le choix des raisons pour admettre ou non une personne, voire même l'expulser, reste largement à la discrétion de l'Etat et *le Droit coutumier international* a très peu de choses à dire dans ce cas.

Il faut distinguer les non-citoyens qui cherchent à être autorisés à vivre dans un pays et ceux que l'Etat cherche à expulser. Généralement, il existe une protection plus grande pour ceux qui sont expulsés que pour les premiers. Il arrive même que les personnes, ayant le statut de résident permanent, soient expulsés tout en laissant des membres de leurs familles dans les pays d'accueil. Le risque d'expulsion demeure tant que la citoyenneté n'est pas accordée.

LES RESTRICTIONS AU POUVOIR DE L'ETAT SUR L'IMMIGRATION ET LA NORME DU NON-REFOULEMENT

Il existe des limites du droit des Etats à restreindre l'immigration, principalement la Norme internationale du non-refoulement.

1) L'article 33 de la Convention relative au statut des réfugiés et l'article 3 de la Convention contre la torture

Le pouvoir de l'Etat entre en conflit avec la législation de l'article 33 de la *Convention relative au statut des réfugiés* qui déclare qu'un réfugié ne peut pas être renvoyé à la frontière d'un État, là où sa vie ou sa liberté sont menacées pour des raisons de race, de religion, de nationalité, d'appartenance à un groupe social ou d'opinion politique. De même, le *Droit coutumier international* et l'article 3 de la *Convention contre la torture* interdisent le retour de toute personne dans un État où il y a de bonnes raisons de croire que cette personne serait soumise à la torture. Les Etats ne doivent pas renvoyer des non-citoyens dans des pays où règne la guerre civile. Le non-refoulement est une norme obligatoire du *Droit coutumier international*, mais la manière de l'interpréter varie selon les Etats.

2) La portée du non-refoulement et les obstacles au rejet à la frontière

Le non-refoulement est un des droits les plus stricts que le *Droit coutumier international* accorde à ceux qui fuient leur pays par crainte d'être persécutés ou torturés. Même si le *Droit coutumier international* n'accorde pas aux étrangers le droit de s'installer et de demander l'asile, il limite le pouvoir absolu des Etats. Ces derniers ne peuvent renvoyer des étrangers, sans les avoir interrogés sur les raisons qui les ont poussés à fuir et juger, ainsi, la crédibilité de leurs craintes.

3) Le renvoi immédiat et l'interdiction en mer

Dans l'attente du premier interrogatoire, les demandeurs d'asile sont en rétention. Au cours de leur première audience, si les arguments sont jugés être sans fondement ou erronés, les étrangers peuvent être, alors, renvoyés immédiatement dans leur pays d'embarquement. Si les critères de crédibilité sont reconnus, les étrangers sont dans un centre de rétention jusqu'à ce que leur demande d'asile soit entendue. Ce phénomène s'est renforcé avec le climat actuel de terrorisme.

Une autre difficulté concerne les demandeurs d'asile qui arrivent avec de faux papiers. Cela justifie une pénalité au sens de l'article 31 de la *Convention relative au statut des réfugiés*.

D'autres problèmes ont surgi également devant l'afflux massif de demandeurs d'asile arrivant par la mer. Certains se voyaient rapatriés de force dans leur pays d'origine. Une nouvelle loi demande à connaître les conditions dans lesquelles les demandes de statut des réfugiés sont réalisées.

4) Le partage du fardeau et les Accords sur les « pays tiers sûrs »

Comment les Etats peuvent-ils se partager le poids de l'accueil et de l'absorption d'immigrés dans des situations d'afflux massifs ?

Les *Accords de Schengen* (1985) entre les gouvernements de certains Etats européens et la *Convention de Dublin* (1990) déterminent pour le demandeur d'asile de faire sa demande de statut de réfugié dans le premier Etat de la Communauté européenne avec lequel il est entré en contact. Mais, avant toute décision, il s'agit de s'assurer qu'il existe bien un « *pays tiers* »

sûr » qui accepte de l'accueillir, ce qui augmente la difficulté des démarches. *Ces Accords* montrent des failles et soulèvent de nouvelles préoccupations. Malgré cela, un système comparable a vu le jour entre les Etats-Unis et le Canada.

5) Les limites de la protection internationale

Le principal bénéfice découlant de *la Convention relative au statut des réfugiés* est le droit au non-refoulement dans le pays où règnent la persécution ou la torture. *Le Droit coutumier international* garantit donc le droit de demander l'asile, mais il ne garantit pas que celui-ci soit accordé. Et, même si le statut des réfugiés est reconnu, il ne donne pas droit à la citoyenneté ni au statut de résident permanent. La conséquence est que de nombreux réfugiés dans le monde vivent dans des camps de réfugiés, sans « solution durable » à leur situation critique.

LA DIMENSION HUMANITAIRE DU NON-REFOULEMENT

Ce chapitre examine la définition du réfugié dans le contexte et les limites de *la Protection internationale* inhérentes à cette définition. Ce chapitre examine également les efforts pour combler les manques qui résultent de ces limites.

1) Les limites de la définition du réfugié dans la Convention de Genève relative au statut des réfugiés

La définition du réfugié dans *la Convention de Genève* exige, comme condition nécessaire à tout secours, de constater un danger sérieux se rapportant à l'un des cinq domaines de *la Convention* : la race, la religion, la nationalité, l'appartenance à un groupe social particulier, l'opinion politique. Sont omis les actions de poursuites judiciaires, les conditions de violence généralisée, les calamités naturelles, un danger purement privé ou personnel.

2) La Convention relative au statut des réfugiés et les autres formes de Protection internationale

De nouveaux modèles de *Protection internationale* élargissent la notion de réfugié et améliorent *la Convention de Genève relative au statut des réfugiés* (1951). Ainsi, *la Convention de l'Organisation de l'Unité Africaine* ajoute dans la définition du réfugié : « toute personne qui, en raison d'une agression extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements perturbant l'ordre public... est contrainte de quitter son lieu de résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre pays dont il a la nationalité ». *La Déclaration de Cartagena* élargit la définition du réfugié dans *la Convention relative au statut des réfugiés* tenant compte de menaces telles que des situations de violence généralisée ou des violations massives des Droits de l'homme.

Ces deux nouveaux modèles prennent en compte la protection du groupe.

L'Assemblée générale des Nations Unies a étendu le mandat du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies pour inclure de nouvelles catégories de personnes méritant une protection internationale. Celui-ci a mis en place la norme de *Refuge temporaire*, assurant plus de souplesse dans la protection internationale.

La Convention contre la torture et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques renforcent le caractère obligatoire pour les Etats de protéger les droits humains les plus fondamentaux.

3) Les efforts pour créer un remède de « non-expulsion » fondé sur des violations incontestables des Droits de l'homme

Lorsqu'une personne, non-citoyenne, exprime une crainte qui n'entre pas dans la définition des réfugiés, certains États européens ont mis au point un remède de « non-expulsion », permettant à la personne de rester pour des motifs humanitaires.

Le Droit appliqué aux Etats-Unis a tenté de construire un remède de « non-retour » fondé sur la violation des Droits humains et des Lois de la guerre qui ont cours dans le pays d'origine.

Les nouvelles dispositions du *Statut de Protection temporaire* codifient la norme habituelle du *Refuge temporaire*. Toutefois *ce statut* laisse encore à désirer car il n'apporte pas le même niveau de protection qui est offert dans le cadre de la norme habituelle du *Refuge temporaire*.

4) L'influence de la Protection des Droits de l'homme sur l'évolution de la définition des réfugiés

La Loi concernant le statut des réfugiés évolue vers le modèle de *Protection absolue des Droits de l'homme*. La définition des réfugiés tient compte d'une nouvelle caractéristique : celle du groupe social. Tout groupe, dont l'existence est menacée, doit pouvoir demander une protection, même si les autorités ne veulent pas venir à son secours. On reconnaît que les violations des Droits de l'homme, ayant lieu dans le pays d'origine, peuvent déterminer la gravité du danger et la nécessité d'une protection.

Des modèles de protection apparaissent même lorsque les personnes n'ont pas le statut de réfugié, particulièrement dans les nouvelles Directives des Nations Unies sur les personnes déplacées dans leur propre pays.

L'IDÉAL DE LA CHARITÉ ET LE NOUVEL ORDRE HUMANITAIRE :

La Protection internationale pour les déplacés suite à des catastrophes naturelles ou économiques.

Une des limites au droit à la *Protection internationale* était de pouvoir émigrer après une catastrophe naturelle ou économique. Depuis la catastrophe du tsunami, il est dit que quitter sa maison, après une calamité naturelle ou économique, doit aussi donner accès au droit de protection internationale.

1) Le droit à l'aide humanitaire et l'idéal de la charité

Le droit à l'aide humanitaire est reconnu comme un aspect de *la Loi de la guerre et des Conventions de Genève* signées en 1949. (Historiquement, ces *Conventions de Genève* (1949) sont un développement de la brève et toute première Convention de 1864 qui marqua la naissance officielle du *Droit international humanitaire*, à l'initiative d'Henry Dunan).

Assumé par des Organisations Gouvernementales et Non Gouvernementales, *le droit à l'aide humanitaire* est défini comme un « nouvel ordre humanitaire international ». Apporter un secours dans la détresse est un acte humanitaire s'il respecte les règles de neutralité et d'impartialité du Comité international de la Croix Rouge ; il reflète une norme éthique provenant d'un idéal de charité présent dans les grandes religions.

2) La Loi de la guerre et le droit à l'aide humanitaire

Le premier objectif de *la Loi de la guerre* est de garantir le respect des Droits de l'homme durant les périodes d'hostilités. *Le droit à l'aide humanitaire* exige que les États observent, durant les hostilités, les « principes élémentaires d'humanité » vis-à-vis des personnes non impliquées dans le conflit. Ces *Conventions de Genève* (1949) contiennent des dispositions sur la manière d'apporter un secours humanitaire durant les conflits internationaux et les guerres civiles.

En 1977, deux protocoles additionnels aux *Conventions de Genève* furent signés concernant la protection des victimes : le premier lors des conflits internationaux, le second lors des guerres civiles exigeant le passage des convois de secours lorsque la survie de la population est menacée.

3) L'aide humanitaire et les catastrophes naturelles

La Résolution 46/182 de l'Assemblée générale des Nations Unies permet d'appliquer *l'aide humanitaire* aux situations de catastrophes naturelles et autres situations d'urgence. Les États doivent faciliter le travail des Organisations Gouvernementales et Non Gouvernementales, en mettant à la disposition l'aide humanitaire des États voisins. Le Comité international de la Croix Rouge est le « *gardien du droit international humanitaire* ». Son Code de conduite rassemble les directives à suivre pour assurer les secours aux victimes de catastrophes. *L'aide humanitaire* est un « principe humanitaire fondamental dont devraient jouir tous les citoyens de tous les pays. » Les membres de la Communauté internationale reconnaissent l'obligation d'apporter une aide humanitaire « partout où c'est nécessaire ». C'est pourquoi ceux qui apportent cette aide humanitaire doivent avoir accès aux populations qui en ont besoin. Un État qui refuse l'autorisation de porter secours à des personnes déplacées commet un abus de pouvoir.

Selon *les Principes de base relatifs au droit à l'aide humanitaire*, les États ont obligation de protéger les droits pour les personnes déplacées à l'intérieur d'un pays : droit à la nourriture, à l'eau potable, au vêtement, au logement, à l'aide médicale, à une installation sanitaire, à la protection contre des traitements cruels, inhumains et dégradants. Et puisque les États ont l'obligation de protéger ces droits, les services compétents des Nations Unies peuvent prendre toutes les mesures nécessaires, y compris la contrainte, en cas de souffrances graves de populations. Les mesures peuvent être adoptées même si l'autorisation d'élargir l'aide humanitaire a été refusée, sans justification valable. Ces *Principes de base* constituent une avancée significative par rapport aux modèles de *protection internationale* précédents.

4) Les implications des évolutions relatives au droit à l'aide humanitaire sur la Loi relative aux réfugiés

Ce droit à l'aide humanitaire a-t-il un impact sur le statut des réfugiés qui fuient leur pays parce que cette aide humanitaire ne leur a pas été proposée ou a été détournée par l'État vers d'autres fins ?

Les groupes, qui fuient après une catastrophe naturelle, doivent être capables de prouver qu'ils sont des réfugiés, au sens où l'entend *la Convention de Genève de 1951*. La question n'est pas de savoir si le groupe est l'objet d'une politique discriminatoire, mais de savoir si on reconnaît à ce groupe qu'un de leur droit a été violé. L'analyse consiste à examiner si les Droits humains des individus ou des groupes n'ont pas été respectés par l'État. La privation des Droits de l'homme peut être qualifiée de « persécution », au sens où l'entend *la Convention*. Dans ce cas, est-ce un motif suffisant pour obtenir le statut des réfugiés ? Les institutions internationales ont clairement classé les personnes déplacées dans leur propre pays parmi celles qui ont besoin d'une protection particulière.

Conclusion

Nous pouvons donc constater l'évolution et l'élargissement du *droit relatif à la Protection internationale* pour répondre aux situations nouvelles. La Loi internationale oblige donc les Etats à assurer une protection à toute personne en détresse.

Toutefois *la Loi relative au statut des réfugiés (Convention de Genève de 1951)* comporte des lacunes ; par exemple, la question des personnes victimes de catastrophes naturelles qui se déplacent dans leur propre pays n'est pas encore résolue. Qu'arriveraient-ils si ces personnes se déplaçaient en masse vers une frontière internationale ? Leur accorderait-on la protection en tant que réfugiés ? Même si ces personnes n'ont pas été la cible d'un « persécuteur », saurons-nous reconnaître leurs besoins de protection internationale, en raison des catastrophes naturelles contre lesquelles elles ne pouvaient exercer aucun contrôle ?

Monsieur Mark R. von STERNBERG
Avocat du Service des Charités catholiques de l'Archevêché de New York

Visite des Supérieurs

Mère Evelyne Franc
et Sœur Blanca Libia Tamayo, Conseillère générale

Visite de trois Provinces des Antilles Porto Rico - Saint Domingue - Cuba

30 juin-8 juillet 2006

Porto Rico, Cuba et Saint Domingue font partie des Antilles qui sont un groupe d'îles, situées dans la mer des Caraïbes et bordées au Sud par l'Amérique du Sud, au Sud-Ouest par l'Amérique Centrale et au Nord-Ouest par les Etats-Unis. L'archipel forme un arc de cercle de 3500 Km de long, s'étendant depuis Cuba au sud de la Floride jusqu'à la petite île néerlandaise d'Aruba, au large du Venezuela. On distingue deux parties :

* Les grandes Antilles, incluant Cuba, Haïti et la République dominicaine, Porto Rico et la Jamaïque. Elles représentent à elles seules les 9/10^è de la superficie et de la population totale des antilles.

* Les petites Antilles, constituées d'un chapelet de petites îles d'origine volcanique ou calcaire incluant Porto Rico.

Le 1^{er} juillet 2006, Mère Evelyne Franc et Sœur Blanca Libia Tamayo arrivent à Porto Rico. Après cette première visite, elles s'envolent vers Saint Domingue, puis Cuba.

Dans chacune de ces Provinces, Notre Mère rencontre, à tour de rôle, chaque Conseil Provincial, puis les Sœurs Servantes. Après avoir écouté leurs expériences, leurs joies et leurs difficultés, Sœur Evelyne rappelle les fondements de l'autorité, la manière de l'exercer et les moyens qui peuvent les aider dans leur service. Constamment, elle fait référence aux Constitutions et aux fondateurs. Elle cite, entre autres, une des phrases de Mère Guillemin rappelant que la mission des Sœurs Servantes consiste en priorité à unir la Communauté à Dieu. Cela exige de la Sœur Servante d'être revêtue de l'esprit du Christ Serviteur, à la suite de Marie Servante.

Au cours des rencontres avec les Sœurs, Mère Evelyne partage des traits communs de la personnalité et de la vie de foi de deux Filles de la Charité dont nous célébrons, cette année, respectivement le bicentenaire et le centenaire : sainte Catherine Labouré et Sœur Suzanne Guillemin. Ces deux Sœurs nous invitent à être de plus en plus, dans notre monde blessé, des femmes « expertes en communion ». Notre Mère nous aide aussi à réfléchir sur notre responsabilité personnelle pour être de plus en plus cohérentes avec notre vocation de servantes des pauvres afin de devenir une « lettre ouverte de Dieu » pour les pauvres (cf. II Cor.3,2). A partir de nos choix quotidiens, la Province se renouvellera en ferveur et enthousiasme. Après avoir énuméré plusieurs défis à relever dans le monde d'aujourd'hui, elle nous encourage à donner des réponses très engagées. Elle nous incite fortement à vivre le mieux possible notre esprit spécifique, à approfondir les Constitutions rénovées, à œuvrer pour la pastorale des jeunes et transmettre aux jeunes générations la passion de servir les pauvres, à s'ouvrir à la dimension internationale de la Compagnie.

A **Porto Rico**, Notre Mère et Sœur Blanca Libia visitent l'hôpital du Secours Perpétuel et la Résidence Sainte Louise pour les Sœurs aînées et malades. Sœur Evelyne leur

dit combien leurs prières et leurs sacrifices sont une participation active à la vie de la Compagnie.

A **Saint Domingue**, Notre Mère rencontre les jeunes en difficulté du Foyer « Renaître ». Une adolescente de 14 ans témoigne de son expérience : *« Avant d'arriver dans ce foyer, je maltraçais ma mère et me disputais sans cesse avec elle. Ici, j'ai pris conscience de mon comportement et j'ai appris progressivement la valeur du respect de l'autre. Maintenant, j'estime ma mère et nos relations ont changé. Le foyer m'a aidée à devenir meilleure »*. Puis, Sœur Evelyne visite la Communauté « Sainte Louise », maison d'accueil pour les rencontres et les retraites spirituelles. Ensuite, à la maison « Rose », elle rencontre les enfants atteints du sida. Deux employés de cette maison partagent leur bonheur de travailler auprès des enfants, considérant leur travail comme un service qu'elles peuvent réaliser avec enthousiasme en collaboration avec les Sœurs pour être *« les pères et les mères qui leur manquent »*. Enfin, Notre Mère visite la première maison de Filles de la Charité implantée en République Dominicaine : le foyer « Duarte » pour des enfants pauvres, et l'œuvre « Marguerite Naseau » située dans un quartier marginal.

A **Cuba**, Mère Evelyne préside avec joie l'envoi en mission d'une jeune Sœur du Séminaire. Puis, elle visite « L'âge d'or », maison pour les handicapés, « Le coin » où sont accueillis les lépreux. Notre Mère admire le service des Sœurs auprès de ces personnes souffrantes, délaissées par le régime politique en vigueur.

Avant de repartir avec Sœur Blanca Libia vers Paris, Sœur Evelyne remercie les trois Provinces pour leur accueil si chaleureux. Nous rendons grâce à Dieu pour son passage parmi nous à travers la visite de Notre Mère.

Un groupe de Soeurs

Visite des Supérieurs

Mère Evelyne Franc
et Sœur Julma Neo, Conseillère générale

Visite de la Province de Thaïlande

22-30 juillet 2006

Le 22 juillet 2006, Mère Evelyne Franc arrive avec Sœur Julma Neo dans la Province de Thaïlande pour visiter les trois pays qui la composent : Cambodge, Laos et Thaïlande. Les Sœurs accueillent joyeusement les visiteuses et participent à la célébration eucharistique d'ouverture. Le Conseil provincial se réunit et présente à Notre Mère les réalités de la Province. Ensuite, Sœur Evelyne se rend au Centre social où sont accueillis des parents musulmans et thaïs avec leurs enfants. Par cette première rencontre, elle entre de plein pied avec le milieu multireligieux dans lequel les Sœurs vivent et travaillent au quotidien.

Au Cambodge

Mère Évelyne, Soeur Julma et la visitatrice, Soeur Josefina Estremera, sont accueillies à Phnom Penh par les Sœurs des différentes communautés de la capitale et celles de Battambang, région et diocèse les plus pauvres de ce pays. Après des années de violence du régime communiste, le Cambodge lutte encore pour son développement. Notre Mère découvre le service des Sœurs auprès des plus pauvres : personnes hébergées dans un abri temporaire, ouvrières d'usine vivant dans des logements misérables. Puis, elle se rend à Takeo où les Sœurs dirigent l'unique hôpital du pays qui soigne les maladies des yeux. Avec l'aide de docteurs étrangers, la clinique offre une formation aux infirmières et aux docteurs cambodgiens. En fin de cycle de formation, ils sont envoyés dans les villages pour soigner les maladies ophtalmiques. Prochainement, dans cet hôpital du gouvernement, les Sœurs commenceront un programme de nutrition dans le secteur pédiatrique.

Au Laos

Notre Mère fait l'expérience d'une Église vraiment minoritaire. La célébration eucharistique à l'église paroissiale de Vientiane en début de matinée, la visite à Monseigneur Kamsee, la rencontre des personnes âgées, des jeunes et des femmes au service desquels sont les Sœurs donnent un aperçu de la vie de cette petite Communauté chrétienne qui essaie de garder son dynamisme au sein d'un pays communiste. Au Laos, les activités de l'Église ne sont autorisées que dans l'enceinte de l'église.

En Thaïlande

La visite des deux Communautés **du sud** offre une autre expérience du service des pauvres. À Ronphibun, les Sœurs dirigent une école professionnelle pour des jeunes musulmans et bouddhistes. Elles s'occupent de la réhabilitation des personnes âgées de la léproserie et d'handicapés à l'aide d'un programme basé sur une vie communautaire. À Phattalung, les Sœurs dirigent une école pour les enfants et une maison pour les personnes âgées. L'accueil offert par les enfants et les enseignants a réjoui Mère Évelyne et a permis un dialogue chaleureux avec les Sœurs. Notre Mère insiste sur l'importance de l'être par rapport au faire. Ce point d'attention a résonné comme un défi : « *Le service des enfants et des*

lépreux doit être une joie qui n'a rien à voir avec le succès, mais doit être l'expérience vécue par un cœur simple, humble et aimant et qui dure toute la vie ».

Le 27 juillet, Sœur Evelyne part **au nord du pays** dans une région très pauvre. A Maesot, situé à la frontière entre la Thaïlande et la Birmanie, les Sœurs réalisent un travail remarquable avec les immigrés, les réfugiés birmans et les gens qui appartiennent à la tribu des montagnards (les Karens de Birmanie). Notre Mère rencontre des personnes intoxiquées par le cadmium. Elle visite :

- un taudis où se retrouvent les enfants musulmans qui vivent dans la rue,
- un centre de soin pour des enfants thaïs et birmans,
- un camp de réfugiés birmans et son hôpital construit par une doctoresse birmane. L'édification de cet établissement témoigne des efforts héroïques des Birmans vis-à-vis de leurs compatriotes, malgré leurs ressources limitées. Des milliers de réfugiés vivent encore dans ces camps.

À leur retour à Bangkok, elles sont accueillies par les Sœurs de la Province qui animent une célébration de lumière en l'honneur de la Vierge Marie. Ensuite, Notre Mère et Sœur Julma rencontrent les Sœurs du pays, les Sœurs servantes, les formatrices et, en dernier lieu, les jeunes Sœurs. Puis, elles visitent l'hospice Sainte Claire où travaille une Fille de la Charité et où sont soignées des personnes souffrant du sida en phase terminale. La journée se termine par une soirée récréative.

Le dernier jour, la famille vincentienne de Thaïlande se rassemble à la Maison provinciale pour l'eucharistie et un repas fraternel. Enfin, dernière rencontre avec le Conseil. Le rite traditionnel thaï d'envoi et de souhait de bonne chance clôturent la visite sur une note très joyeuse et pleine d'espérance.

Soeur Violeta CECILIO
Fille de la Charité

Visite des Supérieurs

Mère Evelyne Franc

Visite aux participantes des Etudes vincentiennes interprovinciales de Salamanque

3-7 août 2006

Cette année, la session d'Etudes vincentiennes de Salamanque a été marquée par la visite de Mère Evelyne Franc. En août 2004, l'équipe de coordination a invité Notre Mère à participer durant quelques jours à une des sessions vincentiennes. Sa réponse positive s'est concrétisée cette année.

Le 3 août 2006, Sœur Evelyne, Soeur Rosa Maria Miro, Conseillère générale et la Visitatrice de la Province de Madrid saint Vincent, Sœur Maria del Carmen Zaballos, arrivent à Salamanque. Les 150 Sœurs, participant à la session, sont rassemblées dans la grande maison pour accueillir les visiteuses. Cela nous fait penser à la joie des premières Sœurs lorsqu'elles voyaient arriver sainte Louise au milieu d'elles alors que saint Vincent faisait ses conférences. Les Pères Sanz, directeur provincial, Otero, Visiteur, Sanchez Mallo, directeur de CEME, sont présents.

Pendant 5 jours, nous profitons de la présence et de la simplicité de Mère Evelyne et de Sœur Rosa Maria. Leur manière d'être évoque l'attitude de Jésus qui disait n'être pas venu pour être servi mais pour servir.

Visite de la ville de Salamanque

Il est impensable de ne pas profiter de l'occasion pour faire connaître à Notre Mère la région de Salamanque, située au sud-ouest de la Castille et de Leon. Entrer dans la ville de Salamanque, pleine de monuments historiques et de sagesse, c'est se mettre en contact avec la culture et le savoir. L'adage le dit bien : « celui qui veut se cultiver, qu'il aille à Salamanque ». Sœur Maria del Carmen avait donc programmé la visite de la ville en fin de journée, lorsque les rayons du soleil donnent un reflet doré à la pierre des monuments de Villamayor. Les visiteuses admirent la grand-place, la cathédrale, la maison des coquilles, l'église Saint Etienne, l'Université. Ensemble, elles louent le Seigneur pour la beauté des monuments salmantins. Ces trésors architecturaux chantent la gloire de Dieu et la dignité de l'homme.

La promenade à travers la ville, la fraîcheur apportée par le fleuve Tormès, le contact avec la nature et l'art, les informations données par quelques Sœurs de Salamanque donnent à Sœur Evelyne une idée générale de l'importance de cette belle ville dans l'histoire de l'Espagne et du monde. L'intérêt de Sœur Evelyne est particulièrement remarqué par le guide qui les accompagnait.

Visite de la Cité Rodrigo

A l'ouest de Salamanque s'élève la magnifique Cité Rodrigo. Le 5 août au soir, les Visiteuses partent à la découverte de cette ville d'Espagne qui était autrefois une cité romaine Mirobriga.. Cette année, a lieu dans la cathédrale de ce diocèses des terres salmantines, une

exposition sur « Les âges de l'homme », nommé Kyrios 2006. A travers ces trésors de l'Eglise de Castille et de Léon, on peut méditer sur différents aspects du message chrétien : les 5 thèmes de cette année sont : « Selon l'Ecriture », « L'Incarnation, l'enfance et la vie cachée de Jésus », « le ministère publique de Jésus », « Le mystère pascal », « L'eschatologie ».

A la Cité Rodrigo, les Visitatrices des Provinces d'Espagne et quelques Conseillères attendent Notre Mère pour la visite prévue en fin d'après-midi. Le guide est prêt et le Conseil municipal, averti, attend les visiteuses. Tous admirent les œuvres d'art exposées et captent la richesse d'expression du message chrétien. Le Comité directeur de l'exposition a annoncé cet événement dans la presse : « *Sœur Evelyne Franc, 4662^e visiteur du 5 août, 132141^e visiteur depuis l'inauguration de juin dernier* ». Son passage restera donc inscrit dans les annales de l'Eglise de Castille et de Léon.

Ensuite, les visiteuses se dirigent vers la Communauté de la Cité Rodrigo pour rencontrer les Sœurs. Autrefois, il y avait, ici, deux maisons : l'une au service de l'Asile, hôpital des incurables, l'autre au service des écoles et du foyer de jeunes « Notre Dame de la Médaille miraculeuse ». Pendant plus de 100 ans, les Sœurs ont témoigné de l'amour de Dieu pour les pauvres. Actuellement, les deux communautés se sont regroupées en une nouvelle implantation au service des personnes âgées de la Résidence (ancien Asile) et de la pastorale en région rurale. Elles travaillent en collaboration avec des membres de l'AIC et de l'AMM.

A la Maison d'Etudes Vincentiennes

Le 6 août, dans ce lieu, Notre Mère fait une conférence sur le thème "*La Formation aujourd'hui*". Plus de 300 Sœurs l'écoutent (150 participantes de la Session, des Sœurs des Provinces de Gijon et de Madrid Saint Vincent, du Séminaire interprovincial, des Sœurs missionnaires venues d'Avila, des Sœurs des environs).

Avec simplicité, Notre Mère commence son exposé par le récit évangélique de ce jour : la Transfiguration, et relève l'expression de Pierre au Thabor : "*Seigneur, il est heureux que nous soyons ici !*" S'exprimant en langue espagnole de manière presque parfaite, elle développe les points suivants :

- L'importance de la formation selon les Fondateurs
- La nécessité de la formation continue selon les Constitutions
- La formation : parcours de toute la vie
- La revitalisation de notre vocation en allant au-delà.

La conférence est suivie d'un débat très animé sur le thème : la communauté locale : lieu de formation, les échanges, les révisions communautaires, les obstacles à la formation. Ensuite, deux Sœurs présentent un montage audiovisuel: « *Les Filles de la Charité en Espagne : de 1790 à 2006* ». La matinée se termine par la célébration de l'eucharistie.

Le programme de l'après-midi propose une table ronde comportant des partages d'expériences :

- mission auprès des migrants dans un centre d'accueil
- expérience personnelle en tant que malade
- service des SDF (sans domicile fixe)
- travail en pastorale avec une attention particulière aux familles d'enfants malades
- mission en milieu musulman au Maroc.

Le partage qui suit fait ressortir l'inquiétude de nombreuses Sœurs au sujet des migrants qui arrivent en Espagne.

Visite d'Alba de Tormès

Le 7 août au soir, après la conférence de notre Conseillère générale sur "*Les dynamismes spirituels et apostoliques de la vocation*", Sœur Evelyne, Soeur Rosa Maria et les trois Visitatrices des Provinces de Madrid Saint Vincent, Gijon et San Sebastien partent en pèlerinage à Alba de Tormès, ville où mourut sainte Thérèse d'Avila. Grâce à l'autorisation obtenue, elles entrent dans le Couvent de l'Annonciation de Notre Dame et prient devant la tombe où repose le corps de sainte Thérèse.

Ensuite, visite de l'église de Saint Jean, trésor d'art et de foi, échantillon le plus important de l'architecture de style roman-mudéjar (fusion d'art roman et mauresque). A l'intérieur, on y trouve une œuvre d'art très importante représentant les 12 Apôtres en compagnie du Christ, en pierre granitique polychromée, datée de 1200. C'est un véritable joyau de la sculpture romane.

Enfin, la journée se termine par la visite de la Résidence « Notre Dame de la Médaille miraculeuse » et de la Communauté des Sœurs Aînées. Pour celles-ci, cette visite est comme une source d'eau fraîche au milieu de la monotonie de la vie quotidienne et un souffle revitalisant pour une plus grande fidélité. Mais il faut se quitter. Les Sœurs Aînées remercient chaleureusement Sœur Evelyne et lui promettent leurs prières : "*Nous prierons toujours pour vous et nous marcherons sur les traces de foi que vous nous avez laissées*".

Le 8 août au matin, après l'eucharistie, les Sœurs de la Session témoignent aussi toute leur reconnaissance d'avoir accepté l'invitation. La présence de Notre Mère et son message nous encouragent à continuer avec enthousiasme et confiance notre chemin à la suite du Christ. Mère Evelyne reprend la route de Valladolid où les Sœurs de la ville et des environs l'attendent à la Résidence Labouré pour une rencontre de réflexion sur le thème de la Formation. Le Conseil Provincial, Sœur Juana Elizondo et les Sœurs de la Province de San Sebastien l'y accueillent dans la joie.

En fin d'après-midi, Notre Mère et Sœur Rosa Maria repartent pour Paris. Encore merci pour ces journées passées ensemble.

Sœur Maria Angeles INFANTE
Fille de la Charité

Témoignage des Soeurs

Province de Cracovie

Rencontre interprovinciale des Visitatrices et des Formatrices des pays Slaves

Du 17 au 20 août 2006, les Visitatrices, les Conseillères de formation et les Formatrices des trois Provinces de Pologne, de celle de Slovaquie, de Slovénie et la Région d'Albanie se sont réunies à la Maison Provinciale de Cracovie à l'initiative de Sœur Sophie Daniščakova, Conseillère générale de pays slaves. Cette rencontre est suivie par une autre pour les Sœurs Servantes de la Province de Cracovie le 21-22 août. Sœur Marlène Rosa, Conseillère générale pour la langue portugaise, est invitée à partager son expérience de formatrice.

La devise de la première rencontre est une recommandation de sainte Louise de Marillac : « *Ce que le Seigneur vous demande, c'est une grande union et une grande patience avec vos Soeurs, dans l'humilité, la simplicité et la charité* ».

Cette rencontre donne l'occasion de partager nos expériences de formation avec leurs joies et leurs difficultés. Il s'agit de prendre en compte la réalité des jeunes d'aujourd'hui (difficultés familiales, etc.) Les Soeurs soulignent la nécessité d'une formation humaine, d'une formation spirituelle pour développer l'esprit de foi, d'une formation apostolique pour au courage de témoigner dans un monde sécularisé, et d'acquérir des convictions qui unifient le don total à Dieu.

Sœur Marlène nous aide à réfléchir sur les points suivants :

- La situation des jeunes et leur contexte familial pour les prendre en compte dans les différentes étapes de leur formation.
- Nos propres réactions face à la réalité des jeunes d'aujourd'hui.
- Les périodes de crises dans la vie consacrée à vivre comme des appels de Dieu à nous recentrer sur Lui.

Les 21-22 août, Sœur Marlène répond aux questions des Sœurs Servantes et insiste sur les problèmes concernant particulièrement la corresponsabilité, la subsidiarité et la communication avec les Soeurs telles que le disent les Constitutions.

Pour clôturer ces deux rencontres, les Soeurs font un pèlerinage :

- sur les pas du pape Jean-Paul II : au Sanctuaire de la Miséricorde de Dieu à Łagiewniki (Cracovie) et au Sanctuaire de Notre Dame à Kalwaria Zebrzydowska.
- Au camp de concentration d'Auschwitz- Birkenau.

Ces deux rencontres ont été très riches, elles nous ont permis de mieux nous connaître, de constater que la diversité n'est pas un obstacle à l'unité mais qu'elle est un moyen pour renforcer les liens entre nous et admirer la variété infinie de l'action du Seigneur dans le coeur des Soeurs.

Enfin, du 22 au 27 août, Sœur Sofia et Sœur Marlène rencontrent les Soeurs Servantes de la Province de Chelmino pour approfondir quelques questions plus particulières.

Soeur Anna BRZEK
Correspondante des Echos

Témoignage des Sœurs

Province de Curitiba

4^{ème} Rencontre interprovinciale des Sœurs vivant en petites implantations en milieu populaire

Pour la 4^e rencontre interprovinciale des communautés insérées en milieu populaire, 91 représentantes des 6 Provinces du Brésil se sont réunies à Curitiba, la dernière semaine de février 2006. La Province de Curitiba se mobilise pour accueillir et programmer la rencontre : partage de vie sur les réalités de nos insertions et réflexion sur des défis à relever : « comment assumer la cause des pauvres et changer les structures d'injustice ? »

La Province de Curitiba est un des lieux où a commencé la Compagnie au Brésil. Au cours d'une célébration, prenant comme symbole le sac bleu des Filles de la Charité et la flamme d'une bougie, nous laissons résonner ces mots de saint Vincent : « *Allez, mes filles, servir les pauvres, les plus pauvres, partout* ». Rendant grâce à Dieu pour le projet d'amour de Vincent et de Louise et pour celui des Sœurs qui ont suscité des petites implantations en milieu populaire, nous Lui demandons de poursuivre le chemin avec discernement et regarder vers l'avenir, animées de notre esprit spécifique pour collaborer avec d'autres partenaires et oser faire les changements nécessaires pour améliorer la vie des pauvres.

Dans un climat semblable à celui des Apôtres réunis au Cénacle, nous abordons les thèmes suivants :

- La réalité de nos implantations et celle des pauvres
- Les défis d'aujourd'hui, par un théologien laïc
- L'identité de la Fille de la Charité insérée en milieu populaire, par le Père Barbosa, Directeur provincial de Rio de Janeiro
- Les associations qui oeuvrent pour l'insertion sociale, par le Père Groh.

Cette réflexion commune nous recentre sur des points fondamentaux de notre mission : spiritualité du service, charisme vincentien, mobilité indispensable pour planter « sa tente » sur la terre des plus pauvres, « *allant et venant* » comme le disait sainte Louise. La présence parmi nous de Sœur Marlène Rosa, Conseillère générale, est fort appréciée. Rappelant quelques orientations données par Mère Evelyne Franc dans sa Lettre du 2 février 2006 : « *Nous devons être un signe éloquent de la présence du Royaume de Dieu pour le monde d'aujourd'hui... des sentinelles qui entrevoient et annoncent déjà la nouvelle vie présente dans l'histoire* », elle nous permet de reprendre conscience que nous marchons ensemble vers l'avenir avec toute la Compagnie. Nous remercions aussi chaleureusement le Père Grégory Gay, Supérieur général et les Visitatrices pour leurs messages d'encouragement reçus durant la rencontre.

Au cours de la célébration d'envoi, chaque Province reçoit un « nœud » de pin éclairé par une bougie, symbole d'endurance et de lumière pour la route. (En raison de sa grande résistance, le « nœud » de pin est utilisé par les pauvres pour allumer le feu en hiver).

La prochaine rencontre interprovinciale est prévue en juillet 2008 à Recife, pour continuer à réfléchir sur notre engagement auprès des pauvres.

Sœur Barbara VALENGA
Correspondante des Echos

Témoignage des Soeurs

Province de Barcelone

Une retraite active !

A Reus, la Compagnie a commencé en 1792 et, aujourd'hui encore, le charisme vincentien est bien vivant.

Il y a quelques années, un prêtre, l'Abbé Frédéric, aidé d'une Fille de la Charité, Sœur Ana Maria Cabia, commence dans un petit local un service de bienfaisance pour les enfants du quartier. Ce local, servant de cuisine et de salle à manger, devient progressivement un centre social. Sa remarquable organisation en fait un centre pilote. Lorsque la population de Reus voit cette initiative sociale bien organisée, elle se montre généreuse et collabore volontiers.

L'œuvre évolue au fil du temps, elle améliore son infrastructure et la qualité de son service, sa "clientèle" elle-même change. Au commencement, venaient des gitans ; maintenant, c'est une population multiculturelle qui se présente : des sud-américains, des européens de l'est, des nord-africains arrivés depuis peu. Beaucoup de familles s'installent légalement dans la ville mais seuls quelques-uns trouvent du travail; les autres vivent dans la précarité avec l'aide de la solidarité populaire.

Aujourd'hui, l'oeuvre sociale de l'Abbé Frédéric est dirigé par des Filles de la Charité en retraite et des bénévoles efficaces. Une bonne administration des ressources humaines et matérielles donne la possibilité de réaliser de nombreux projets. Le Centre s'ouvre à 17h30 et accueille 190 enfants de 3 à 14 ans. Chacun arrive avec une carte qui permet de participer à une activité en rapport avec son âge. A 19h, les petits de la maternelle repartent avec leurs parents, les plus grands à 20h.

Voici les différentes activités du Centre :

- Accueil et jeux pour les petits de 3 à 5 ans.
- Cours de rattrapage scolaire pour l'Education primaire et secondaire.
- Cours d'informatique en petits groupes.
- Séance de cinéma un jour par semaine,
- Goûter consistant et équilibré, du lundi au vendredi (pour remplacer éventuellement un repas)
- Cours de couture pour les mamans qui le désirent.

Le respect du règlement du Centre constitue une sorte de contrat avec les familles et garantit une présence régulière. Nous sommes en lien avec les écoles de la ville où sont inscrits les enfants.

Le règlement demande de :

- Assister quotidiennement au Centre
- Ne pas manquer l'école sans raison justifiée.
- Avoir un comportement normal durant les activités.
- Respecter les personnes qui animent les différentes activités.
- Respecter le mobilier et les affaires du Centre.

Si les enfants ne viennent pas régulièrement au Centre, sans raison valable, la famille ne reçoit pas le colis alimentaire distribué tous les vendredis.

Parler de règlement, d'absences injustifiées et de sanctions, cela peut paraître froid et anachronique... mais elles sont la clé du bon fonctionnement de l'oeuvre. Les familles sont contentes, les donateurs collaborent parce qu'ils savent que leurs dons sont bien administrés. Les institutions publiques reconnaissent l'oeuvre comme un partenaire valable dans leur programme d'éducation civique.

L'âge des bénévoles varie de 16 à 85 ans. Les uns apportent leurs connaissances et leur pédagogie, les autres veillent à la bonne marche de la cantine ou épluchent les légumes pour la préparation des repas. Actuellement, on réfléchit à de nouvelles activités à proposer pour les adolescents de 14 à 16 ans. Chaque jour, de 17h30 à 20h, la maison est un hymne à la charité, un exemple de ce que peut donner une « retraite active » en attitude de service.

Sœur Rosa MENDOZA
Correspondante des Echos

Témoignage des Sœurs

Province de Cracovie

Démarches pour que l'école publique primaire de Szczodrowo prenne le nom de « Soeur Marta Wiecka »

QUI EST SOEUR MARTA WIECKA ?

Née le 12 janvier 1874 à Nowy Wiec, dans la région de Pomorze, Marta Wiecka est baptisée 6 jours après à l'église de Szczodrowo, éloignée de 2 km de sa maison natale. Sa région est annexée à la Prusse car, à cette époque, la Pologne est rayée de la carte du monde en tant que pays. C'est la période difficile du Kulturkampf (Lutte pour la culture) qui est particulièrement violente en Prusse dans le combat contre l'Eglise et l'identité polonaise (La population polonaise, soutenue par l'Eglise, résiste à ce gouvernement pour défendre l'identité nationale et la foi catholique). Enfant, Marta fréquente l'école populaire de Nowy Wiec et l'église de Szczodrowo pour participer aux célébrations mariales pendant les mois de mai et d'octobre.

Marta vit dans une famille profondément catholique et patriotique. Etant donnée l'idéologie politique régnante, l'école interdit d'apprendre la langue polonaise, l'histoire de la Pologne, la foi catholique. Mais Marta reçoit tout cela dans sa famille.

Pour se préparer à la première Communion, Marta n'hésite pas à marcher 12 km pour aller jusqu'à l'église paroissiale de Skarszewy. Le 3 octobre 1866, elle y fait sa première Communion et continue d'y venir pour participer à la messe dominicale, car à l'église de Szczodrowo, elle n'est célébrée qu'une fois par mois.

A 18 ans, elle entre dans la Compagnie des Filles de la Charité à Cracovie. Durant 12 ans, elle sert avec beaucoup de dévouement les malades de l'hôpital général de Lvov, ceux de Podhajce et de Bochnia. Les dernières années, à Sniatyn, elle les servira jusqu'à donner sa vie dans un acte d'amour héroïque. En effet, malgré le danger encouru, elle remplace un employé pour désinfecter elle-même la chambre d'une malade du typhus. Elle contracte la maladie et meurt à Sniatyn (actuellement l'Ukraine), le 30 mai 1904.

A la demande de la population de cette région et le culte qu'elle entretient, le procès de béatification est ouvert le 26 juin 1997 dans le diocèse de Lvov. L'interrogatoire concernant la Servante de Dieu, se termine le 30 juin 1998, à Lvov.

Ensuite, les Actes du procès sont transmis à Rome. Le 9 avril 1999, la Congrégation pour les Causes des Saints à Rome publie un décret approuvant la validité du procès de béatification au niveau diocésain. Le décret sur l'héroïcité des vertus de Soeur Marta est promulgué le 20 décembre 2004 par le pape Jean-Paul II.

Nous espérons que le procès de béatification de Soeur Marta se terminera bientôt à Rome et qu'elle sera comptée parmi les bienheureux.

LA MAISON NATALE DE SOEUR MARTA AUJOURD'HUI.

La maison natale de Marta est située dans le merveilleux paysage, si pittoresque, de la terre poméranienne. Les champs sont cultivés jusqu'au dernier centimètre, les routes, rappelant celles d'autrefois, sont entourées de bois et de verdure, les maisons ont des jardins fleuris bien soignées, avec des nids de cigognes, signes de la pureté de la nature. Actuellement, sa maison n'est plus habitée par sa famille, mais on y garde le souvenir

reconnaissant de Marta. La maison est habitée actuellement par la famille Dworaczek. Dans la propriété se trouvait une statue de saint Jean Nepomucen. Et Marta avait une grande dévotion envers ce saint, mais cette statue a été détruite durant la seconde guerre mondiale. Etant donné l'ouverture du procès de la béatification de Soeur Marta, les auteurs de la Galerie des Photos « Petites Patries », avec l'accord de la Compagnie et du gouvernement local de l'Eglise, ont eu l'initiative de replacer une nouvelle statue dans l'ancienne maison de Marta.

PREPARATION DE LA CEREMONIE DU 20 SEPTEMBRE 2006 AVEC LES ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE DE SZCZORDOWO

La directrice de l'école primaire de Szczordowo, Madame Potrac, cherche avec les enseignants et les parents, un patron pour leur école. Ensemble, ils choisissent Soeur Marta Wiecka et décident de donner son nom à l'Ecole Publique de Szczordowo. La directrice dit : « *Elle est l'une de nous* ». Soeur Marta Wiecka est un bon exemple pour les élèves. Après avoir reçu l'accord de la commune et de la Compagnie des Filles de la Charité de Cracovie, la directrice invite l'évêque du diocèse de Pelplin, profitant de l'occasion de sa visite à la Paroisse de Szczordowo.

La cérémonie de la demande est fixée au 20 septembre 2006. La directrice et les enseignants ont préparé les enfants au niveau connaissance de la vie de Martha et au niveau spirituel grâce à une exposition avec 5 grands tableaux et de nombreuses photos. Le premier présentant le décret sur l'héroïcité des vertus de Soeur Marta, le deuxième : les informations sur la vie de famille de Marta, le troisième : l'activité apostolique de Soeur Marta chez les Filles de la Charité, le quatrième : les relations de Soeur Marta, Fille de la Charité, avec sa famille, le cinquième : la tombe de Soeur Marta au cimetière à Siatyn, lieu de vénération souvent visité par des catholiques, des orthodoxes, des gréco catholiques et même des croyants d'autres religions. Soeur Irène Chorała propose une brève présentation de la Compagnie et la Médaille Miraculeuse.

DEUX CEREMONIES SE SUCCEDENT

1) La demande faite à l'évêque de donner à l'école de Szczodrowo le nom de Soeur Marta Wiecka

Le 20 septembre 2006, Monseigneur Bernard Jan Szlaga arrive à Szczodrowo en compagnie de plusieurs prêtres. Un grand groupe des Filles de la Charité de Cracovie, Chelmno, etc... sont venues pour la cérémonie ainsi que des membres de la famille de Marta, dont un prêtre et une religieuse.

Après un mot de bienvenue, la directrice dépose entre les mains de l'évêque la demande de donner le nom de Sœur Marta à leur école, invoquant le besoin de modèles pour éduquer les nouvelles générations. L'évêque exprime sa position positive face à cette demande. Il appelle Sœur Marta « le sel de cette terre », et sa mort « un martyr blanc » car elle a donné sa vie pour l'autre. Elle peut nous apprendre comment vivre en aimant les autres. L'intervention de l'évêque est suivie d'un concert où Madame Natalia Tachtajewa présente trois compositions de Bach qui sont très applaudies. Puis photo souvenir et inscription dans les annales de l'école.

La cérémonie pour nommer officiellement l'école de Szczordow est fixée au 30 mai 2007, jour où sera célébré le 103^{ème} anniversaire de la mort de Soeur Marta.

Ensuite les invités se déplacent à Nowy Wiec pour la bénédiction solennelle de la statue de Saint Jean Nepomucen.

2) Bénédiction de la statue de Saint Jean Nepomucen.

La foule part en procession avec l'évêque sur le chemin de Szczordowo à Nowy Wiec pour la bénédiction solennelle de la statue de saint Jean Nepomucen. Arrivée devant la statue, la procession se joint à une autre foule déjà présente près de la maison natale. M. Szlaga arrive et le curé de la paroisse demande à l'évêque de bénir la statue, souhaitant que saint Jean Nepomucen devienne le patron de la région.

Ensuite, le vice-maire de Skarszewy remercie l'évêque et toutes les personnes qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à cette œuvre. Soeur Jozefa remercie chaleureusement ceux qui ont eu l'idée de rétablir la statue de saint Jean Nepomucen devant la maison natale de Soeur Marta.

Soeur Adolfina DZIERZAK
Fille de la Charité

Parole des pauvres

Province de Belgique

6 ans, c'est beaucoup ou peu ?

Je pense que 6 années passées dans un pays qui n'est pas le sien, sans droits, sans aide sociale ni médicale, sans permis de travail, sans possibilité de faire des études, sans pouvoir envisager l'avenir, c'est beaucoup. De plus, il faut vivre chaque jour, nourrir sa famille, envoyer les enfants à l'école, conserver son niveau professionnel.

Tous mes efforts se sont portés sur l'intégration de ma famille dans la société. Donneur de sang à la Croix Rouge, j'ai essayé de reprendre des études avant d'apprendre que cela ne m'était pas permis légalement. J'ai participé à des activités organisées par les associations de la commune où j'habite.

Dans mon pays d'origine, l'Ukraine, j'étais médecin et chirurgien et ma femme infirmière. Je n'ai pas quitté mon pays pour des raisons économiques car j'avais largement de quoi subvenir à mes besoins, mais parce que je n'y voyais pas d'avenir en raison des problèmes politiques. Je ne suis pas arrivé en Belgique pour profiter d'un système, mais pour trouver enfin un pays où je pourrais devenir un bon citoyen.

La population belge demande que les étrangers s'intègrent dans la société et j'ai tout fait pour m'y intégrer. Mais on m'a trop souvent répondu que personne ne m'obligeait à le faire. Comment espérer encore ?

C'est grâce à Accueil-Famenne et l'Abbaye Saint Remy, à la générosité des gens rencontrés que ma famille peut survivre, sinon, je serais devenu un clochard avec mes enfants, nés en Belgique.

Je veux dire un grand merci aux Belges qui n'ont pas abandonné ma famille, qui ont montré beaucoup de générosité, pas seulement financière. Beaucoup nous ont soutenus pendant cette longue période, nous ont donné la chaleur du cœur et l'espoir pour vivre. Ce que j'ai trouvé en Belgique, cela a été grâce à eux. Un merci tout spécial à ceux qui nous ont aidés à apprendre le français, à nous ouvrir à la culture belge.

Grâce à l'aide formidable de l'équipe d'Accueil-Famenne, j'ai pu mener jusqu'au bout les nombreuses démarches pour émigrer au Canada afin d'y exercer ma profession. J'ai obtenu l'autorisation de m'y rendre dès le mois de septembre.

Dieu est témoin de notre volonté de nous intégrer en Belgique, malgré les obstacles administratifs. C'est pourquoi j'éprouve de la peine de n'avoir pas pu réaliser mon souhait de devenir belge. Je conserve de bons souvenirs de tous les bons moments passés avec mes amis belges, dans ce beau pays.

Vladimir
*Extrait du bulletin de liaison des amis d'Accueil-Famenne
Rochefort*

Sources et actualités

Notre-Dame de la Mission

La statue de la Vierge Marie, vénérée dans la chapelle Saint Joseph de la Maison-Mère, est connue sous le vocable « Notre-Dame de la Mission ».

LES INTERVENTIONS MIRACULEUSES DE NOTRE-DAME DE LA MISSION

Dès les débuts de la Compagnie, Louise de Marillac la mit sous la protection de la Vierge Marie et la choisit comme unique Mère. Acte fondamental aux répercussions insoupçonnées. L'histoire de la Compagnie en témoigne.

Ainsi, le lendemain de son installation dans la maison Saint Laurent, la statue de Notre-Dame de la Victoire se révèle signe efficace de protection. Il en sera de même en chaque maison nouvelle.

*** Saint Laurent – 1^{ère} Maison-Mère**

En **1681**, lorsqu'un échafaud s'effondre, entraînant deux ouvriers que l'on crut morts, *"Soeur Mathurine se jette à genoux devant l'image (statue) de la Sainte Vierge, la suppliant d'avoir pitié de ces deux hommes et de leur obtenir de son cher Fils les grâces dont ils avaient besoin. Comme elle faisait sa prière, ils se relevèrent sains et saufs comme si de rien n'était."*

En **1785**, Mandrin, un malfaiteur notoire, est condamné à mort Avant de mourir, il insiste pour voir la Supérieure Générale et lui déclare : *" ma Soeur, je n'ai pas voulu mourir sans vous prévenir qu'il y a dans votre maison, une croisée très basse, qui n'a pas de barreaux, et par laquelle on peut entrer facilement chez vous; moi et mes camarades, nous nous y sommes présentés plus de quinze fois et nous serions entrés, sans **une Dame qui est au milieu de la cour** ; mais de son bras elle nous a toujours repoussés et il nous a été impossible de passer ; cependant je crois que vous feriez bien défaire mettre des barreaux à cette fenêtre : voilà, ma Soeur, l'aveu que j'ai dû faire avant de mourir."*

*** Rue du Vieux Colombier – 2^{ème} Maison-Mère**

*"Un soir, la Soeur portière oublie de fermer la porte d'entrée. Les voisins voyant la porte de la maison restée ouverte et un factionnaire qui montait la garde, se disaient que probablement les Soeurs attendaient quelques personnes qui devaient arriver et que, pour cette raison, elles avaient demandé un factionnaire pour la nuit seulement, car au point du jour, le factionnaire avait disparu. Lorsque la Soeur trouve la porte ouverte et apprend des voisins comment la maison a été gardée, le commissaire de police est averti. Il dit qu'il n'a envoyé personne monter la garde ». **Les Soeurs en concluent alors que la Vierge a envoyé un Ange protéger la Communauté.***

* Rue du Bac – 3^{ème} Maison-Mère

En venant livrer des vêtements liturgiques d'un grand prix, offerts aux Soeurs pour la chapelle, deux hommes décident de les voler pendant la nuit. Mais au moment d'exécuter leur odieux projet, ils sont immobilisés toute la nuit par une paralysie providentielle.

Au matin, ils retrouveront mouvement et parole devant la Supérieure :

"Nous étions sur le point de l'exécuter (notre projet), mais au moment où nous mettions la main sur le meuble, cette dame que voilà (montrant la Sainte Vierge tout en tremblant) s'est approchée de nous et nous a liés si fortement que nous n'avons pu bouger, ni parler, ni même nous regarder de toute la nuit ; mais nous nous sommes sentis déliés au moment où vous nous avez parlé. Oh ! Ma Mère, ne nous faites pas mettre aux galères, nous voilà bien corrigés pour toute notre vie."

Beaucoup d'autres faits miraculeux pourraient être relatés, mais les plus importants relèvent de l'intime et sont gardés dans le secret du coeur

LES ORIGINES

Haute de 1,20 mètre, la statue de pierre ressemble par sa facture aux modèles de Vierge que possède le Louvre et qui datent du XIV^è siècle.

Sa beauté lui a mérité le singulier honneur de surmonter la porte fameuse de l'enceinte parisienne de Philippe-Auguste, rue Saint-Denis. Ainsi, au cours des âges, cette "Vierge" vit passer à ses pieds les rois et reines de France, faisant leur solennelle entrée dans la capitale, ou portés à leur dernière demeure dans la royale Abbaye de Saint-Denis.

En **1671**, pour agrandir la Cité, la porte historique fut détruite et la statue déposée sur une maison voisine, au coin de l'impasse des Peintres (114 rue saint Denis).

Vers **1680**, cette maison est démolie et la statue abandonnée dans un borbier.

En **1681**, sur la volonté et l'insistance de Mathurine Guérin, elle est tirée de ce borbier pour être installée avec honneur au milieu de la cour de notre première Maison-Mère, quartier Saint Lazare, paroisse Saint Laurent.

L'identité nominale de la statue nous est donnée par Mathurine Guérin. Nous pouvons lire dans sa notice, rédigée en 1706 par Marie Moreau : "*Elle fut nommée Notre-Dame de la Victoire parce qu'elle entra ce jour-là dans la maison.*" **Ce jour-là, c'était le 18 août...** Or, à cette date, tous les ans, depuis le XIV^è siècle, était célébrée à Notre-Dame de Paris, "la commémoration de Notre-Dame de la Victoire".

En effet, c'est en 1304 que le roi de France Philippe le Bel, pour remercier la Vierge de ses victoires et d'une protection toute spéciale, établit à Notre-Dame de Paris une fête qui se célébrait tous les ans, le 18 août sous le titre de "commémoration de Notre-

Dame de la Victoire". Ainsi, la belle statue de la Vierge à l'Enfant entra dans l'histoire de la Compagnie sous le vocable: "Notre-Dame de la Victoire".

DE NOTRE-DAME DE LA VICTOIRE A NOTRE-DAME DE LA MISSION

Les aléas de l'histoire ont nécessité plusieurs déplacements pour la Maison-Mère, et donc plusieurs transferts de la statue.

Après avoir été cachée dans une maison du faubourg au cours de la Révolution, elle est transférée en **1881** à la Maison-Mère, **rue du Vieux Colombier**, trônant au milieu de la cour en vigilante gardienne.

En **1815**, un nouveau transfert a lieu au **140 rue du Bac**. La statue est d'abord installée *"sur un petit autel dans la salle des retraites annuelles, au-dessus de la chapelle"*. C'est sur ce même autel que, en 1840, Marie se manifestera à une Fille de la Charité, Justine Bisqueyburu, pour lui confier le scapulaire vert, dont la dévotion opérera guérisons et conversions.

En 1851, la salle de retraite est devenue trop petite pour les retraitantes, et elle est transformée en lingerie, où des Soeurs travaillent pour les Prêtres de la Mission. On confie également à ces Soeurs le soin de l'autel pour fleurir et illuminer la statue de la Vierge.

La "lingerie saint Lazare" fut vite remplacée par l'appellation "Office de la Mission". Les Soeurs qui travaillaient à cet office en vinrent à dénommer la statue "Notre-Dame de la Mission".

DERNIERS DEPLACEMENTS

La statue de Notre-Dame de la Mission restera à "l'Office de la Mission" jusqu'en 1930. A cette date, et par suite de travaux, **elle sera installée** à la tribune de la chapelle... 100 ans après les apparitions de la Vierge Marie à Catherine Labouré.

Lors des travaux effectués en 1980, la statue est déplacée une dernière fois, pour être installée dans le chœur de la chapelle Saint Joseph, lieu où elle est vénérée aujourd'hui.

*Notre-Dame de la Mission,
Notre-Dame de la Médaille miraculeuse,
Marie est toujours là au cœur de la Compagnie.
Les statues de Marie sont proposées à notre foi
comme signes sensibles de sa présence bienveillante et de sa protection permanente.
Pussions-nous ne pas l'oublier !*

Sœurs du Service des Archives
Maison-Mère

Couverture 3

Dites que j'étais un tambour-major...

Quand j'irai rejoindre mon Créateur,
que celui qui prononcera mon oraison soit bref.
S'il se demande ce que j'aimerais entendre,
dites-lui de ne pas mentionner mon prix Nobel de la Paix :
c'est sans importance.
Qu'il ne fasse pas état de mes 300 ou 400 autres récompenses :
c'est sans importance.
Qu'il ne parle pas de mes études.

J'aimerais que l'on dise, ce jour-là,
que Martin Luther King a essayé de mettre sa vie au service des autres.
J'aimerais que l'on dise, ce jour-là, que Martin Luther King a essayé d'aimer. J'aimerais que
l'on dise que j'ai essayé d'être juste.
Je veux que vous puissiez dire, ce jour-là,
que j'ai essayé de nourrir ceux qui avaient faim.
Je veux que vous puissiez dire que j'ai essayé de vêtir ceux qui étaient nus.
Je voudrais que l'on dise, ce jour-là,
que j'ai essayé de rendre visite à ceux qui étaient cri prison.
Je voudrais que l'on dise que j'ai essayé d'aimer et de servir l'humanité.

Dites que j'étais un tambour-major : un tambour-major pour la justice,
un tambour-major pour la pays, un tambour-major du bon droit.
Tout le reste est futile et ne compte pas.
Je ne laisserai pas d'argent derrière moi.
Je ne laisserai pas derrière moi une vie de luxe et de beauté.
Je ne veux laisser derrière moi qu'une vie de dévouement.
C'est tout ce que j'ai à dire.
Si je peux aider quelqu'un sur mon passage,
si le, peux égayer quelqu'un avec un mot ou une chanson,
si je peux montrer le droit chemin,
alors ma vie n'aura pas été vaine.
Si je peux faire mon devoir de chrétien,
si je peux contribuer au salut de ce monde,
si je peux porter le message du Christ,
alors je n'aurai pas vécu en vain.

Martin LUTHER KING

Extrait d'un de ses derniers sermons, prononcé quelque temps avant son assassinat